

crepmf

Rapport annuel

Conseil Régional
de l'Épargne Publique
et des Marchés Financiers

Union Monétaire Ouest Africaine

2
0
1
6



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CREPMF	8
1. Missions et pouvoirs	8
2. Gouvernance	9
3. Réunions des instances	10
4. Organisation et fonctionnement	10
CHAPITRE 2 : ACTIVITES DU MARCHE FINANCIER REGIONAL	12
1. Evolution de l'environnement économique mondial et sous-régional	12
2. Evolution des marchés financiers émergents et internationaux	13
3. Evolution des marchés financiers africains	14
4. Evolution du marché financier régional	15
4.1 Evolution du marché primaire	16
4.2 Evolution du marché secondaire	18
4.3 Evolution des paiements de dividendes et des intérêts sur le marché financier régional.....	21
4.4 Evolution des avoirs-titres et espèces.....	21
4.5 Evolution des actifs des OPCVM	23
CHAPITRE 3 : ACTIVITES DU CREPMF	25
1. Gouvernance	25
1.1 Mandat des membres du CREPMF	25
1.2 Réunion des organes délibérants	26
2. Activités opérationnelles	26
2.1 Habilitation des acteurs commerciaux	26
2.2 Approbation des Commissaires aux Comptes (CAC)	29
2.3 Homologation des tarifs	30
2.4 Délivrance de cartes professionnelles	30
2.5 Opérations financières	31
2.6 Surveillance du marché	31
2.7 Contrôle et suivi des émetteurs	31
2.8 Contrôle des acteurs	33
2.9 Traitement des plaintes et enquêtes	40
2.10 Sanctions	40

CHAPITRE 4 : ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU MARCHE FINANCIER REGIONAL	41
1. Plan Stratégique 2014-2021 du marché financier régional.....	41
1.1 Projet d'Appui au Développement du Marché Financier Régional	43
1.2 Autres diligences réalisées.....	43
2. Réformes approuvées par le Conseil des Ministres de l'UMOA	45
3. Coopération régionale et internationale	45
3.1 Rencontre annuelle de l'OICV/IOSCO	46
3.2 Rencontre annuelle de l'AMERC.....	47
3.3 Adhésion à l'Islamic Financial Services Board (IFSB).....	47
3.4 Comité de Stabilité Financière.....	48
3.5 Association des Autorités des Marchés Financiers d'Afrique de l'Ouest	48
3.6 Mise en œuvre de l'Accord de partenariat entre le CREPMF et la BOAD	49
CHAPITRE 5 : SITUATION FINANCIERE DU CREPMF	50
1. Comptes de bilan.....	50
2. Compte de résultat	51
3. Contrôle de la Cour des Comptes.....	52
ANNEXES	54
Annexe 1 : Organisation du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.....	55
Annexe 2 : Organigramme fonctionnel du Secrétariat Général du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers au 31 décembre 2016	55
Annexe 3 : Evolution du nombre d'acteurs entre 2012 et 2016	56
Annexe 4 : Missions d'inspection réalisées en 2016	56
Annexe 5: Situation globale des Avoirs Titres et Espèces de 2012 à 2016 (ATE)	57
Annexe 6 : Tableau de concordance des actions du Plan Stratégique 2014-2021 et des recommandations approuvées par le Conseil des Ministres de l'UMOA en mars 2016 sur la base du rapport de la BCEAO.....	58

MOT DU PRESIDENT



Le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ne cesse d'enregistrer de nouvelles évolutions d'année en année. Ces évolutions sont jugées modestes en raison des défis majeurs qui restent à relever.

Huit ans après le déclenchement de la crise financière et de la grande récession qu'elle a provoquée, la reprise demeure précaire et ne laisse guère espérer une croissance mondiale supérieure à 3,4 % en 2017 contre 3,1 % en 2016.

L'année 2016 a été le théâtre d'événements importants, notamment dans le champ politique et dans le domaine des relations internationales. De l'élection de Donald Trump aux États-Unis et sa promesse de restaurer la grandeur de l'Amérique, à la délicate transition opérée par Pékin pour réorienter son modèle économique ; de l'épreuve du Brexit dans l'Union Européenne en passant par un continent africain où l'explosion démographique et les différentes élections représentent de nouveaux enjeux, les défis à relever sont immenses mais pas insurmontables.

2016 a, tout de même, enregistré un rebond dû principalement aux économies émergentes, alors que les économies avancées sont restées marquées par les cicatrices d'une crise encore assez visible.

Certes, la machine africaine est lancée. Depuis le début des années 2000 jusqu'en 2014, le continent a connu des taux de croissance annuels de 5 % à 6 %, bien supérieurs à la moyenne mondiale. La chute des cours des matières premières au cours de ces dernières années a ralenti ce rythme, avec un PIB en progression de 3,4 % pour l'Afrique subsaharienne en 2015 et seulement de 1,4 % en 2016, selon les projections du FMI.

Deux faits majeurs ont marqué l'activité de l'Union en 2016 au niveau du marché financier régional. En effet, le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de sa session ordinaire du 24 mars 2016 :

- a approuvé les propositions de réformes du marché financier régional de l'UMOA et a instruit les Organes communautaires en vue d'opérationnaliser le Comité Régional de Réformes du Marché Financier Régional ;
- a adopté un dispositif de sanctions pécuniaires dans le cadre du renforcement des mécanismes de protection des épargnants.

En ce qui concerne les réformes, elles font suite à l'identification par les Autorités de l'Union de faiblesses et lacunes qui entravent le développement du marché financier régional. À cet effet, les mesures adoptées visent à (i) promouvoir un nouveau modèle d'affaires, (ii) améliorer le fonctionnement du CREPMF, (iii) reformer la gouvernance des Structures Centrales du marché, (iv) améliorer la transparence, l'accès à l'information et promouvoir la notation, (v) renforcer les capacités des acteurs, (vi) promouvoir de nouveaux marchés et (vii) faire émerger de nouveaux acteurs.

S'agissant du dispositif de sanctions, il convient de noter que l'essentiel des pouvoirs de sanction du Conseil Régional est précisé par les dispositions des articles 30 à 35 de l'Annexe à la Convention portant création du Conseil Régional et celles de l'article 52 du Règlement Général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du marché financier régional. Cependant, le régime des sanctions pécuniaires qui est défini dans les textes précités, notamment à l'article 32 de l'Annexe à la Convention, est inopérant du fait de l'absence d'un quantum défini. Le dispositif des sanctions pécuniaires adopté par le Conseil des Ministres de l'UMOA est entré en vigueur, le 1^{er} janvier 2017.

Au sujet des activités du marché, les ressources totales levées au titre de l'exercice 2016 sur le marché financier régional s'élèvent à 1 200 milliards de FCFA et sont composées de 557,92 milliards de FCFA d'emprunts obligataires, 87,67 milliards de FCFA d'opérations sur titre de capital, et de 554,45 milliards d'émissions de parts de Fonds Communs de Titrisation de Créances (FCTC) réalisées par des véhicules promus par les États de l'Union à savoir la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo.

Quant aux indices phares de la BRVM, un repli est observé contrairement aux années précédentes. Au 31 décembre 2016, l'indice "BRVM 10" (représentant les dix titres les plus actifs du marché) s'est affiché à 261,95 points contre 290,38 points au 31 décembre 2015, soit un repli de 9,79 %. Quant à l'indice "BRVM Composite", il s'est établi à 292,17 points à la même date contre 303,93 points au 31 décembre 2015, en repli de 3,87 %.

Pour rappel, ces indices terminaient l'année 2015 sur des progressions de 8,54 % pour le "BRVM 10" et de 17,77 % pour le "BRVM Composite", permettant à la BRVM d'obtenir le rang de première bourse africaine en référence à la progression des indices.

En ce qui concerne l'habilitation des acteurs, le nombre d'acteurs du marché financier régional est passé au 31 décembre 2016 à cent cinquante (150) contre cent trente (130) au 31 décembre 2015. Vingt (20) nouveaux acteurs dont deux (02) au premier trimestre, cinq (05) au deuxième trimestre, huit (08) au troisième trimestre et cinq (05) au quatrième trimestre ont été agréés.

Pour les prochaines années, les défis consisteront à mettre en œuvre les réformes adoptées par le Conseil des Ministres de l'Union avec notamment au plan de la gouvernance, l'institution de la présidence résidente, la réorganisation du Secrétariat Général ainsi que le renforcement du processus de décision de notre Organe. En outre, il s'agira d'accélérer la mise en œuvre du Plan Stratégique 2014-2021 en vue d'opérer les mutations nécessaires attendues au niveau du marché financier régional. Les objectifs sont (i) d'accroître l'attractivité du marché et sa contribution au financement des économies de l'Union ; (ii) de renforcer la protection de l'épargne investie et l'intégrité du marché financier régional ; (iii) de moderniser et d'améliorer le fonctionnement et la gestion du CREPMF ainsi que la gouvernance des acteurs du marché financier régional.

Je ne saurai conclure mon propos, sans renouveler ma confiance aux artisans des chantiers qui ont été réalisés au cours de l'année écoulée. C'est pour moi un grand privilège d'être le Président de cet Organe, qui continuera de s'adapter aux évolutions des activités des marchés financiers afin de relever les défis auxquels sont confrontés tous les pays membres pour le développement des économies de l'Union.

Jeremias PEREIRA

Président du Conseil Régional

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CREPMF

La création du marché financier régional de l'UMOA est consacrée dans **le Traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), signé le 14 novembre 1973 par les Chefs d'États** des pays de l'UMOA que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. La Guinée-Bissau a, quant à elle, intégré l'Union le 2 mai 1997.

La décision de création par les Chefs d'États, d'un marché financier régional commun à l'ensemble des huit pays de l'UMOA, découle notamment du constat que les États de l'Union ont fait de l'enjeu que constituait le financement des investissements publics et privés par l'épargne sous-régionale, une priorité.

Ainsi, le marché financier régional a été conçu pour compléter et renforcer les marchés monétaires et interbancaires et offrir aux opérateurs économiques de la sous-région, de nouvelles opportunités de placement et de financement alternatifs.

1. Missions et pouvoirs

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) est un Organe de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), créé par une convention entre les États de l'Union le 3 juillet 1996, dans le cadre de la mise en place du marché financier régional de l'UMOA dont il est chargé d'assurer la tutelle.

Le CREPMF a pour principales missions :

- la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et tout autre véhicule de placement donnant lieu à l'appel public à l'épargne ;
- l'information des investisseurs ;
- le bon fonctionnement du marché financier régional.

Pour remplir ses missions, le CREPMF :

- élabore et fait adopter les textes réglementaires du marché financier de l'UMOA et veille à leur application et mise à jour ;
- autorise les opérations financières de levée de ressources sur le marché financier et d'introduction en bourse ;
- surveille les transactions à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ;
- habilite les Structures Centrales du marché et les intermédiaires commerciaux agréés (Sociétés de Gestion et d'Intermédiation, Organismes de Placements Collectifs, Sociétés de Gestion d' Organismes de Placements Collectifs, Conseils en investissements boursiers, Apporteurs d'Affaires et Démarcheurs) et contrôle leurs activités ;
- approuve et contrôle les Garants et les Agences de Notation dans le cadre de leurs interventions sur le marché financier régional ;
- sanctionne le non-respect des règles du marché.

2. Gouvernance



Le CREPMF est doté des trois (3) instances décisionnelles suivantes :

1. **La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement** est l'instance suprême du CREPMF qui définit les grandes orientations de la politique de l'Union.
2. **Le Conseil des Ministres** est l'Organe principal de tutelle et de décision. Il est composé de deux Ministres par État membre dont principalement les Ministres en charge des Finances.
3. **Le Conseil Régional** est l'instance de décision.
Il est composé de douze (12) membres y compris le Président.
Huit (8) d'entre eux sont nommés sur proposition des États qu'ils représentent.
Les quatre (4) autres sont nommés es-qualité, notamment :
 - le Gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou son représentant ;
 - le Président de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaines (UEMOA) ou son représentant ;
 - un Magistrat compétent et ayant de l'expérience en matière financière, nommé par le Conseil des Ministres sur une liste proposée par le Président de la Cour de Justice de l'UEMOA ;
 - un Expert-Comptable réputé, nommé par le Conseil des Ministres sur une liste proposée par le Président de la Cour des Comptes de l'UEMOA.

Le Président du Conseil Régional est nommé par le Conseil des Ministres de l'UMOA parmi les membres représentant les États de l'Union qui exercent cette charge à tour de rôle. Il assure les fonctions d'ordonnateur principal et d'administrateur des crédits et recettes de l'Organe.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les dirigeants et agents du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) doivent veiller à la sauvegarde de l'intégrité et de la réputation de l'Organe et partant, des intérêts vitaux du marché financier régional.

3. Réunions des instances

Le Conseil Régional se réunit en session ordinaire chaque fois que cela est nécessaire, et au moins deux (2) fois l'an. Dans le but de permettre un fonctionnement diligent de l'Organe, il est institué au sein du Conseil Régional, un Comité Exécutif composé de quatre (4) membres. Ce Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins tous les trois (3) mois. Les réunions du Conseil Régional ou du Comité Exécutif sont présidées par le Président du CREPMF.

4. Organisation et fonctionnement



Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers est doté d'un Secrétariat Général dirigé par un Secrétaire Général, en charge de la coordination des activités des services de l'Organe. Il gère, en outre, les pouvoirs d'ordonnateur et d'administrateur de crédits et des recettes qui lui sont délégués par le Président du Conseil Régional.

L'Organigramme fonctionnel du Secrétariat Général du CREPMF est présenté en Annexe 2.

Pour assurer son fonctionnement, le CREPMF perçoit le produit des droits et contributions versés par les acteurs soumis à son contrôle, ce qui lui permet de disposer d'une autonomie financière à ce jour.

Le CREPMF agit en coordination avec les autorités internationales et sous-régionales de régulation, du secteur de la banque, de l'assurance et des caisses de retraite, notamment, et coopère activement avec ses homologues africains et occidentaux. Il consulte régulièrement les professionnels, les épargnants et les universitaires afin de faire évoluer la réglementation financière.

Le tableau ci-dessous, présente l'évolution des effectifs du Secrétariat Général du Conseil Régional au cours des quatre (4) dernières années.

Tableau 1 : Évolution des effectifs du Secrétariat Général du CREPMF sur la période 2013-2016

Catégorie Professionnelle	Période			
	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Employés	6	5	4	4
Cadres Moyens	7	7	8	8
Cadres Supérieurs	14	15	18	24
Directeurs	5	4	4	4
Total	32	31	34	40

Source : CREPMF

L'effectif du Secrétariat Général est passé de trente-deux (32) agents à quarante (40) agents, entre le 31 décembre 2013 et fin 2016 soit une variation nette positive de huit (08) agents.

L'évolution du nombre des acteurs et l'accroissement des opérations du marché financier régional influent systématiquement sur les activités du Conseil Régional. Ces changements nécessitent un renforcement, au fur et à mesure, des effectifs et des capacités techniques.

CHAPITRE 2 : ACTIVITÉS DU MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL



1. Évolution de l'environnement économique mondial et sous-régional

En 2016, l'économie mondiale a été marquée par une dynamique modérée. La croissance a ralenti et la progression du commerce a été très faible, +0,8 % en volume contre 7 % en moyenne sur les 20 ans avant la crise de 2007. La question posée pour 2017 est celle de la source d'impulsion qui permettrait à l'économie globale de changer d'allure. La Chine et les États-Unis, même après Trump, n'auront qu'une contribution modeste et insuffisante pour impulser durablement la croissance globale.

Les politiques monétaires devraient demeurer très accommodantes encore un bon moment. En 2017, une situation contrastée pourrait naître de la volonté de la FED de remonter son taux de référence au cours de l'année et des autres Banques Centrales qui ne souhaitent pas modifier leur stratégie afin de ne pas prendre de risque excessif sur la stabilité de leurs monnaies. La Banque d'Angleterre ne changera pas d'avis tant que le Brexit ne sera pas franchement avancé. La Banque du Japon n'a aucune envie de durcir le ton dans une économie toujours en difficulté.

Toutefois, la croissance mondiale en 2017 devrait, à l'image de 2016, rester molle avec une progression légèrement en deçà du seuil des 3,50 %.

L'année 2016 a également été une année mouvementée pour le continent africain. En effet, les gouvernements déjà malmenés par l'extension du terrorisme et des soubresauts politiques ont dû gérer la baisse brutale des cours du pétrole. S'y ajoute un marché minier fragilisé par les fluctuations qui ont caractérisé la cotation des minerais. Une conjoncture qui a fragilisé les locomotives du continent à savoir, l'Afrique du Sud, le Nigéria et l'Angola.

Pour la zone UEMOA, la croissance économique de l'Union est estimée à 6,7 % en 2016, après 6,3 % en 2015. Les projections tablent sur une progression du PIB réel de l'Union de 7,0 % en 2017, a indiqué le comité de politique monétaire de la BCEAO. Celui-ci indique qu'au cours de l'année 2016, les opérations financières des États se sont soldées par un déficit global de 4,5 % du PIB.

L'évolution des finances publiques des États membres de l'Union en 2016 est restée marquée par une hausse des dépenses courantes ainsi que par la poursuite des efforts d'investissement dans les infrastructures et les secteurs sociaux, dans un contexte de faible mobilisation des ressources extérieures et de stagnation du taux de pression fiscale. Le respect à l'horizon 2019 de la norme communautaire de 3 % du PIB pour le déficit budgétaire par État impliquera le renforcement des efforts de mobilisation des recettes fiscales et de rationalisation des dépenses publiques.

Le Comité de Politique Monétaire fait savoir qu'à l'horizon de vingt-quatre (24) mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,7 %, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la BCEAO. Il précise par ailleurs qu'il a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de l'Institut d'émission. « Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités reste fixé à 2,50 %, niveau en vigueur depuis le 16 septembre 2013, et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal est maintenu à 4,50 %, niveau en vigueur depuis le 16 décembre 2016 ».

2. Évolution des marchés financiers émergents et internationaux

Sur les marchés financiers, les principales bourses européennes terminent en hausse. Une année marquée par l'incertitude politique, d'amples fluctuations des indices et d'importantes rotations sectorielles, compensent à peine les pertes accusées au cours des premiers mois.

La Bourse de Moscou et celle de Sofia, toutes deux en hausse d'environ 26 % sur l'année 2016 affichent les meilleures progressions, pendant que les situations des Bourses de la Bosnie et du Danemark, en chute respectivement de 33 % et 15,6 %, éclipsent les reculs de la Bourse de Lisbonne et de Milan, déjà plombées l'une comme l'autre par les difficultés de leurs systèmes bancaires nationaux.

Le choc du vote britannique en faveur d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne le 23 juin 2016, la surprise de l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis le 8 novembre 2016, et l'effet du rejet du référendum constitutionnel en Italie le 4 décembre 2016 ont été absorbés sans trop de difficultés par les marchés.

Après le vote sur le Brexit, la place financière affichant les meilleurs résultats en Europe se situe paradoxalement à Londres. Le FTSE 100 boucle 2016 à un niveau historiquement haut de 7 142 points, soit une hausse de 14,43 % après deux années de baisse, en 2014 (-2,7 %) et 2015 (-4,9 %). L'indice, dominé par des entreprises mondiales, a été dopé par la forte baisse de la livre à la suite du Brexit et par la bonne résistance de l'économie britannique à ce choc.

A Paris, le CAC 40 termine sur une belle hausse de 4,86 %, à 4 862 points. En Allemagne, le DAX a terminé l'année encore plus haut qu'à Paris, avec une progression de 6,9 % à 11 481 points, sa cinquième année de hausse consécutive.

Alors que les États-Unis ont affiché des résultats très bons, l'Asie a montré à l'inverse des signes de faiblesse cette année. Le Dow Jones évoluait en progression de 13,6 % sur l'année, le S&P 500 progressant quant à lui de 9 %. En Asie, le Shanghai Composite terminait 2016 sur une baisse de 13,13 % contre une très légère progression pour le Nikkei, à 0,42 %.

Encadré : Bref aperçu sur le Shadow banking

Le «shadow banking» ou «finance de l'ombre» désigne tous les intermédiaires financiers qui sont en dehors du système bancaire traditionnel, et qui participent au financement de l'économie mondiale. Autrement dit, ce sont toutes les opérations financières qui se font hors des bilans des banques.

Les acteurs du «shadow banking» sont les banques d'affaires, les hedge funds, les fonds de titrisation, les fonds monétaires, les fonds de pension, mutuels, assurance-vie, les fonds négociés en Bourse, les entreprises de capital-investissement, les sociétés de garantie de crédit, les trusts de gestion d'actifs (immobiliers par exemple), les sociétés d'affacturage (crédit inter-entreprises), etc. Dans un sens encore plus large, le «shadow banking» peut regrouper les établissements de crédit-consommation ou de crédit-auto, de micro-crédit, les sites de crowdfunding (financements participatifs), les plateformes de monnaies virtuelles (bitcoins par exemple).

Ces entités, à la différence des banques traditionnelles, ne reçoivent pas de dépôts de la part des personnes physiques : elles ne fonctionnent que sur le crédit. Elles ne sont donc pas soumises à la réglementation bancaire traditionnelle, et leurs activités ne sont pas garanties par les États et les Banques Centrales.

À fin 2014, le «shadow banking» était estimé à 80.000 milliards de dollars dont 3/4 contrôlés par les États-Unis, le Royaume-Uni, et la zone euro. Selon cette estimation, le «shadow banking» représente un quart des actifs financiers mondiaux, la moitié du poids du système bancaire traditionnel, et l'équivalent du PIB mondial annuel.

3. Évolution des marchés financiers africains



Les bourses africaines ont connu en 2016 des fortunes diverses.

En dépit d'une crise économique et financière due à sa situation politique, l'insécurité liée au terrorisme affectant le tourisme, la place du Caire a réalisé une meilleure performance par rapport à l'année précédente et l'indice EGX 30 atteint 12 344,89 points.

Après une contreperformance de 7,22 % en 2015, le MADEX de la Bourse de Casablanca a affiché une progression exceptionnelle de 30,46 % à 11 644,22 points au 31 décembre 2016.

Avec plus de 430 entreprises cotées, la Bourse d'Afrique du Sud a achevé l'année 2016, avec une performance de +2,6 % à 50 652 points.

Après avoir perdu environ 17 % en 2015, le Nigerian Stock Exchange All share index, principal indice de la bourse de Lagos, a aussi décroché en 2016 de -3,07 % à 26 784,62 points. Les investisseurs de la place ont enregistré des moins-values estimées à plus de 604 milliards de Nairas à cause de la récession économique suite à la baisse des cours du pétrole, et à l'impact de l'insécurité liée à la secte Boko Haram.

Bourse la plus performante en 2015 en référence à la progression de ses indices, la BRVM n'a pu renouveler la prouesse en 2016. Les principaux indices se sont orientés à la baisse, -3,87 % pour le BRVM Composite et -9,79 % pour le BRVM 10. Des points positifs sont toutefois à noter : avec quarante-trois (43) sociétés cotées au 31 décembre 2016, la BRVM a été déclarée en 2016, (i) Bourse la plus innovante en Afrique, (ii) première place boursière islamique en Afrique, et (iii) a accédé au club select des six (6) bourses africaines de l'indice international MSCI Frontier Market, devenant ainsi plus visible sur les radars internationaux.

4. Évolution du marché financier régional

4.1 Évolution du marché primaire

De 1998 au 31 décembre 2016, le montant total des émissions sur le marché financier de l'Union s'est élevé à 6 113,63 milliards de FCFA dont 4 548,39 milliards de FCFA sous forme d'emprunts obligataires, 760,79 milliards de FCFA sous forme d'émission de titres de capital et 804,45 milliards de FCFA sous forme de titrisation de créances.

Entre 2013 et 2016, le marché a connu un regain d'activités, plus de cinquante opérations ont été autorisées par le Conseil Régional, pour un montant de 3 081 milliards de FCFA, soit une moyenne annuelle de 770 milliards de FCFA comparativement à la moyenne de 500 milliards de FCFA entre 2011 et 2013. Au cours de l'année 2016, seize (16) opérations ont été enregistrées dont quatre (04) Offres Publiques de Vente et cinq (05) SUKUK.

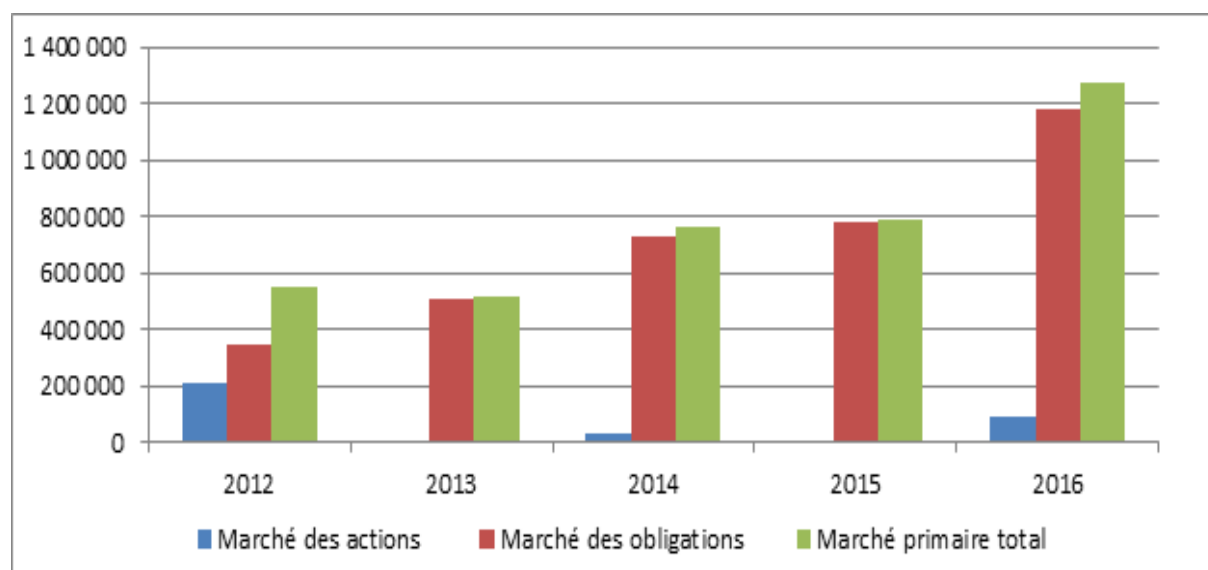
Au titre de l'année 2016, les ressources levées se composent de 557,92 milliards de FCFA d'emprunts obligataires, 87,67 milliards de FCFA d'opérations sur titre de capital et de 554,45 milliards d'émission de parts de Fonds Communs de Titrisation de Créances (FCTC) réalisées par des véhicules promus par les Etats de l'Union à savoir la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo.

Les émissions obligataires comprennent 527,25 milliards de FCFA émis par les Etats de l'Union et 9,3 milliards de FCFA émis par le secteur privé.

Ces données confirment que le marché financier régional reste un marché d'endettement fortement dominé par les interventions des Etats de l'Union.

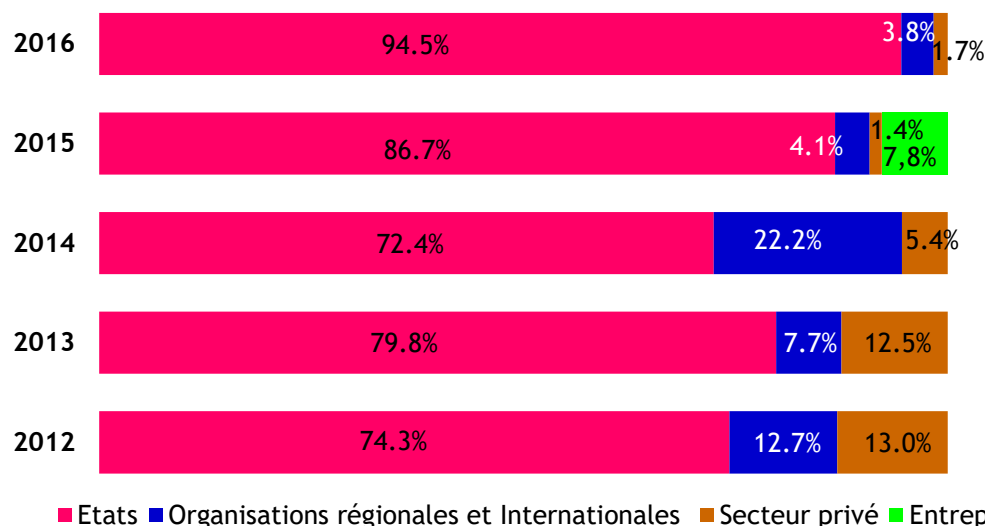
La Côte d'Ivoire demeure le premier intervenant du marché avec 61,17 % des ressources totales levées par les États, suivi du Sénégal (24,17 %).

Graphique 1 : Évolution de la levée des ressources de 2012 à 2016 (en millions de FCFA)



Source : CREPMF

Graphique 2 : Répartition par catégorie d'acteurs des levées de ressources sur le marché des obligations de 2012 à 2016



Source : CREPMF

Au cours de l'année 2016, le Conseil Régional a autorisé seize (16) opérations financières qui ont permis de mobiliser un montant de 1 200,04 milliards de FCFA contre 609,05 milliards de FCFA au 31 décembre 2015.

Le tableau ci-après présente la situation des dossiers autorisés, réalisés ou en cours.

Tableau 2 : Opérations sur titres de capital de l'année 2016

Dénomination	Type	Date de décision	Montant autorisé	Montant réalisé
Opérations autorisées en 2015 et réalisées en 2016				
Placement Étranger d'actions du Groupe L'AIR LIQUIDE	PEA/15-01	27/10/2015	125 908 755	125 908 755
Opérations autorisées en 2016 et réalisées en 2016				
Offre Publique de Vente d'actions de la Société Ivoirienne de Banque	OA/16-001	17/06/2016	26 146 000 000	26 146 000 000
Augmentation de capital UNIWAX	OA/16-002	05/08/2016	10 000 000 000	10 000 000 000
Offre Publique de Vente d'actions de Coris Bank International	OA/16-003	09/09/2016	36 750 000 000	36 750 000 000
Offre Publique de Vente des actions de SUCRIVOIRE	OA/16-004	21/09/2016	14 651 000 000	14 651 000 000
Total			87 672 908 755	87 672 908 755

Source : CREPMF

Tableau 3 : Opérations sur titres de créances de l'année 2016

Dénomination	Type	Date de décision	Montant autorisé	Montant réalisé
Opérations autorisées en 2016 et réalisées en 2016				
Emprunts obligataires par Appel public à l'Épargne				
TPCI 6,00 % 2016-2028	EE/16-01	22/02/2016	120 000 000 000	125 474 600 000
État du Mali 6,20 % 2016-2023	EE/16-02	11/04/2016	65 000 000 000	100 000 000 000
TPCI 5,90 % 2016-2026	EE/16-03	29/04/2016	150 000 000 000	159 793 370 000
TPCI 5,90 % 2016-2026	EE/16-04	04/10/2016	100 000 000 000	141 981 140 000
CRRH 5,85 % 2016-2026	EOP/16-01	21/11/2016	20 500 000 000	21 373 860 000
Emprunts obligataires par Placement Privé				
DEKELOIL 6,85 % 2016-2023	EP/16-01	30/03/2016	5 500 000 000	5 500 000 000
MICROCRED Sénégal 6,80% 2016 - 2023	EP/16-02	17/06/2016	7 000 000 000	3 800 000 000
Autres instruments				
Sukuk État du Sénégal 6 % 2016-2026	FCTC/16-01	17/06/2016	200 000 000 000	200 000 000 000
Sukuk État du Togo 6,5 % 2016-2026	FCTC/16-02	17/06/2016	156 000 000 000	156 000 000 000
Sukuk État de Côte d'Ivoire 5,75% 2016-2023	FCTC/16-03	13/07/2016	160 000 000 000	160 000 000 000
FCTC ÉTAT DU NIGER 6,5% 2016-2021	FCTC/16-04	03/08/2016	38 447 560 000	38 447 560 000
Total			1 015 447 560 000	1 112 370 530 000

Source : CREPMF

4.2 Evolution du marché secondaire



- **Point sur les admissions à la cote de la BRVM**

Au cours de l'année 2016, la BRVM a enregistré quatre (04) admissions à la cote :

1. le 31 mai 2016, admission de 2 060 000 actions de la BOA Mali pour une capitalisation de 46,35 milliards de FCFA ;
2. le 27 octobre 2016, admission de 10 000 000 actions de la Société Ivoirienne de Banque pour une capitalisation de 140 milliards de FCFA ;
3. le 23 décembre 2016, admission de 6 250 000 actions CORIS BANK INTERNATIONAL pour une capitalisation de 187,5 milliards de FCFA ;
4. le 29 décembre 2016, admission de 4 900 000 actions SUCRIVOIRE CI pour une capitalisation de 63,7 milliards de FCFA.

Deux (02) augmentations de capital ont été réalisées au cours de l'exercice 2016. La première, le 29 juillet 2016, a porté sur 50 000 actions de la BOA Niger issues de l'incorporation de primes d'émission. La seconde, le 3 août 2016 a porté sur 180 000 actions de la BOA Côte d'Ivoire issues de l'incorporation de réserves facultatives.

Concernant le marché obligataire, quatre (04) nouvelles lignes obligataires ont été enregistrées à la cote pour un montant total de 375,49 milliards de FCFA à savoir :

1. le 19 janvier 2016, « TPCI 5,85 % 2015-2022 », pour un montant de 156,99 milliards de FCFA ;
2. le 24 mars 2016, « CRRH-UEMOA 5,85 % 2015-2025 », pour un montant de 18,30 milliards de FCFA ;
3. le 31 mars 2016, « ETAT DU SENEGAL 6,30 % 2015-2025 », pour un montant de 100,2 milliards de FCFA ;
4. le 2 septembre 2016, « ETAT DU MALI 6,20 % 2016-2023 », pour un montant de 100 milliards de FCFA.

Notons que l'année 2016 a également enregistré l'admission, le 18 octobre 2016, de cinq (05) SUKUK à la cote de la BRVM, pour un montant total de 766 milliards de FCFA :

1. admission du SUKUK ETAT DE CÔTE D'IVOIRE 5,75 % 2015-2020 pour 150 milliards de FCFA ;
2. admission du SUKUK ETAT DE CÔTE D'IVOIRE 5,75 % 2016-2023 pour 160 milliards de FCFA ;
3. admission du SUKUK ETAT DU SENEGAL 6,25 % 2014-2018 pour 100 milliards de FCFA ;
4. admission du SUKUK ETAT DU SENEGAL 6 % 2016-2026 pour 200 milliards de FCFA ;
5. admission du SUKUK ETAT DU TOGO 6,5 % 2016-2026 pour 156 milliards de FCFA.

Au total, le marché des obligations comptait, au 31 décembre 2016, quarante et une (41) lignes cotées.

- ***Point sur les radiations à la cote de la BRVM***

Au titre du marché obligataire, quatre (04) emprunts obligataires arrivés à échéance ont été radiés de la cote. Il s'agit :

1. le 11 mars 2016 de « AFD 5,25 % 2008-2016 » ;
2. le 15 mars 2016 de « ETAT TOGOLAIS 6,50 % 2011-2016 » ;
3. le 08 juillet 2016 de « TPCI 6 % 2013-2016 » ;
4. le 15 septembre 2016 de « TPCI 6,5 % 2011-2016 ».

Le compartiment Actions n'a enregistré aucune radiation.

A. Évolution de la capitalisation boursière au titre des cinq dernières années

A fin décembre 2016, la capitalisation totale du marché a progressé de 12,52 % à 10 215,53 milliards contre 9 078,90 milliards au 31 décembre 2015.

En effet, la capitalisation boursière du marché des actions s'est affichée à 7 706,27 milliards de FCFA en progression de 2,75 %, et celle du marché obligataire a enregistré une progression de 58,89 % à 2 509,26 milliards de FCFA.

Ces performances ont été possibles grâce à l'émission de nouveaux titres de capital et de lignes obligataires à la cote de la BRVM, notamment des SUKUK, après quatre années de hausses consécutives et en dépit des replis des indices.

Notons que les meilleures performances de variation de cours ont été enregistrées par BOA MALI (+65,39 %), la Société Ivoirienne de Banque (+58,17 %) et SICOR (+34,22 %). En revanche, les replis les plus remarquables sont Vivo Energy CI (-95,68 %), Ecobank Transnational Incorporated TG (-47,92%), Air Liquide CI (-45,92 %).

Le tableau ci-après, résume l'évolution de la capitalisation boursière de la BRVM au cours de la période 2012-2016 :

Tableau 4 : Évolution de la capitalisation 2012 à 2016 (en milliards de FCFA)

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Capitalisation Actions	4 031,38	5 633,47	6 319,72	7 499,67	7 706,27
Capitalisation obligations	831,81	1 072,78	1 139,01	1 579,23	2 509,26
Capitalisation globale	4 863,19	6 706,25	7 458,73	9 078,90	10 215,53

Source : BRVM

B. Évolution du volume de titres échangés au titre des cinq dernières années

De 2013 à 2016, en moyenne 213,52 milliards de FCFA ont été échangés sur le marché, contre une moyenne de 113,64 milliards de FCFA entre 2011 et 2012. L'activité sur le marché financier régional demeure croissante au fil du temps.

Au cours de l'année 2016, le volume des transactions (tous marchés confondus) s'est établi à 194,83 millions de titres contre 114,01 millions en 2015, soit une progression de 70,88 %. Le mois de mai 2016 avait enregistré le volume le plus important avec 42,12 millions de titres échangés.

La valeur des transactions a également enregistré une progression, +21,84 % à 409,26 milliards de FCFA comparativement à son niveau de 2015 où elle se situait à 335,91 milliards de FCFA.

En moyenne, 16,24 millions de titres pour une valeur de 34,10 milliards de FCFA ont été échangés mensuellement au cours de l'année 2016.

Cette performance des échanges est à mettre en partie à l'actif des quatre (04) admissions de titres de capital enregistrées au cours de l'année 2016.

Tableau 5 : Indicateurs de performance de 2012 à 2016

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016
Volume des transactions	40 919 502	65 664 659	111 409 892	114 013 071	194 828 911
Valeur des transactions (*)	145,99	193,5	227,13	335,91	409,26
Capitalisation boursière (*)	4 863,19	6 706,20	7 458,73	9 078,90	10 215,53
Marché des actions (*)	4 031,38	5 633,40	6 319,72	7 499,67	7 706,27
Marché des obligations (*)	831,81	1 072,70	1 139,01	1 579,23	2 509,26
Indices boursiers					
BRVM 10	184,04	246,34	267,53	290,38	261,95
BRVM Composite	166,58	232,02	258,08	303,93	292,17
Sociétés et titres cotés					
Nombre de sociétés cotées	37	37	38	39	43
Nombre de lignes obligataires	29	35	33	36	41

Source : BRVM (*) en milliards de FCFA

4.3 Évolution des paiements de dividendes et des intérêts sur le marché financier régional

En moyenne, une progression annuelle de 22 % est observée au fil du temps au titre des capitaux payés.

L'année 2016 marque une nette amélioration avec une croissance de 65,88 %. En effet, les flux de capitaux payés en 2016 s'élèvent à 790,04 milliards de FCFA contre 476,26 milliards de FCFA en 2015. Cette performance est due à la croissance enregistrée au titre du montant des capitaux remboursés sur les titres cotés, (+100,16 %) et à celles des intérêts payés et des capitaux remboursés au titre des emprunts non cotés, respectivement +99,50 % et 83,44 %.

Les dividendes affichent une légère progression de 6,81 % sur l'année 2016.

Tableau 6 : Évolution des flux de capitaux payés sur la période 2012-2016

Libellés	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2015/2016 (en %)
			Titres cotés (A)			
Dividendes	75 976 173 796	78 879 038 347	79 710 460 562	87 042 968 432	92 974 874 587	6,81%
Intérêts	53 452 426 205	68 885 079 345	86 283 319 579	96 662 093 947	118 218 950 429	22,30%
Capital remboursé	116 839 636 667	202 774 076 667	238 412 506 666	242 393 936 000	485 171 745 999	100,16%
Annuité totale	246 268 236 668	350 538 194 359	404 406 286 807	426 098 998 379	696 365 571 015	63,43%
			Titres non cotés (B)			
Intérêts	3 846 376 938	3 936 515 558	4 588 003 792	10 336 177 266	20 621 138 050	99,50%
Capital remboursé	15 518 908 336	13 894 166 666	16 770 357 143	39 823 214 285	73 050 357 144	83,44%
Annuité totale	19 365 285 274	17 830 682 224	21 358 360 935	50 159 391 551	93 671 495 194	86,75%
			(A) + (B)			
Flux total de capitaux payés	265 633 521 942	368 368 876 583	425 764 647 741	476 258 389 930	790 037 066 209	65,88%

Source : BRVM

4.4 Évolution des avoirs-titres et espèces

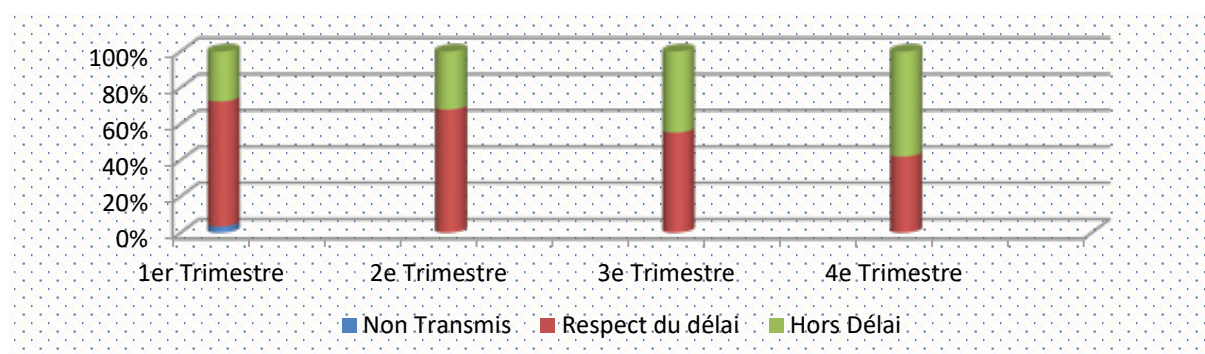
Le taux relatif au respect du délai réglementaire observé a connu une évolution contrastée au cours de l'année 2016. En effet, il est passé de 67,86 % au cours des deux premiers trimestres pour s'établir à 55,17 % au troisième trimestre. À fin 2016, il est ressorti à 41,94 %. Ci-dessous la situation des transmissions des avoirs-titres et espèces de l'exercice 2016.

Tableau 7 : Situation des transmissions des avoirs-titres et espèces de l'exercice 2016 des acteurs ayant des titres en conservation

Récapitulatif	1er Trimestre		2e Trimestre		3e Trimestre		4e Trimestre	
	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX
Non Transmis	1	3,57%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Respect du délai	19	67,86%	19	67,86%	16	55,17%	13	41,94%
Hors Délai	8	28,57%	9	32,14%	13	44,83%	18	58,06%

Source : CREPMF

Graphique 3 : Situation des transmissions des avoirs-titres et espèces de l'exercice 2016



Source : CREPMF

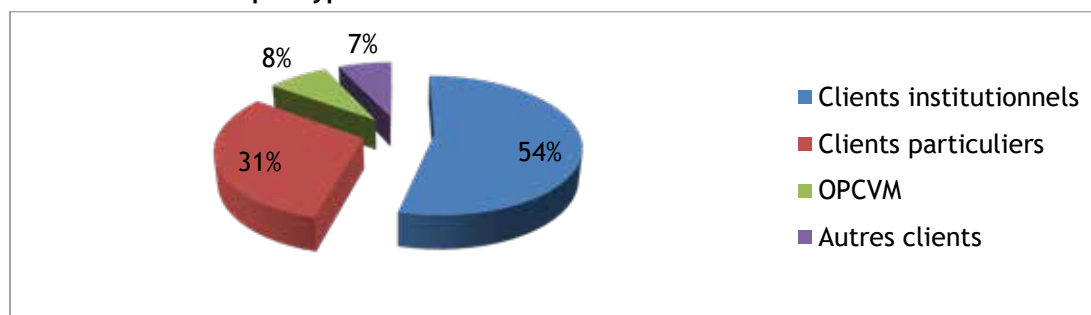
L'encours total des avoirs détenus par les trente et un (31) conservateurs a connu une hausse significative à fin 2016. En effet, il se chiffre à 5 730,42 milliards à fin 2016, soit une hausse de 16,13 % par rapport à la situation à fin 2015 où il s'élevait à 4 935,45 milliards de FCFA.

A la même période, les avoirs-titres et espèces des clients UEMOA s'élèvent à 5 209,14 milliards de FCFA contre 4 489,21 milliards de FCFA à fin 2015, soit une hausse de 16,04 %.

S'agissant des avoirs détenus par les clients hors UEMOA, ils ont également enregistré une progression à fin 2016. Ainsi, l'encours de leurs avoirs est passé de 446,24 milliards de FCFA au 31 décembre 2015 à 521,28 milliards de FCFA à fin décembre 2016, soit une hausse de 16,82 %.

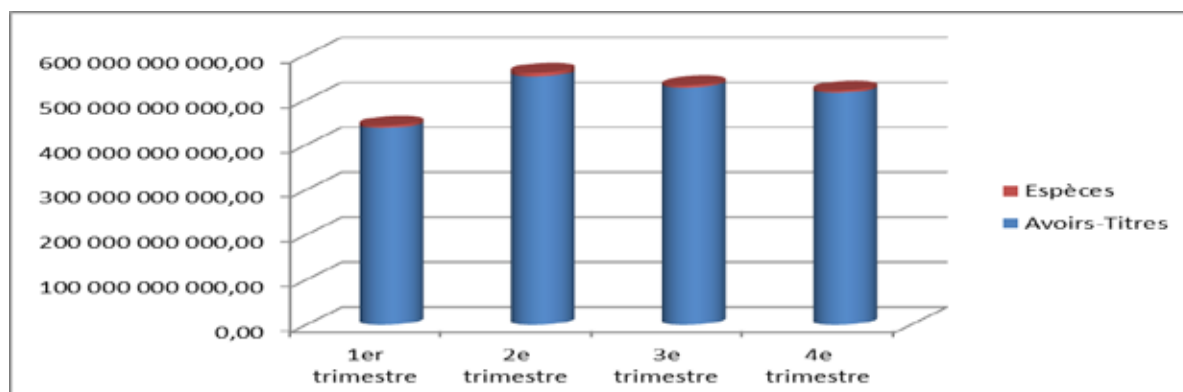
À contrario, le montant des avoirs espèces a connu une baisse à fin 2016. Il est ressorti à 182,00 milliards de FCFA à fin 2016 contre 217,18 milliards de FCFA à fin 2015, soit une baisse de 16,20 %.

Graphique 4 : Répartition des avoirs-titres et espèces des clients résidents de la zone UEMOA au 31 décembre 2016 par type d'investisseurs



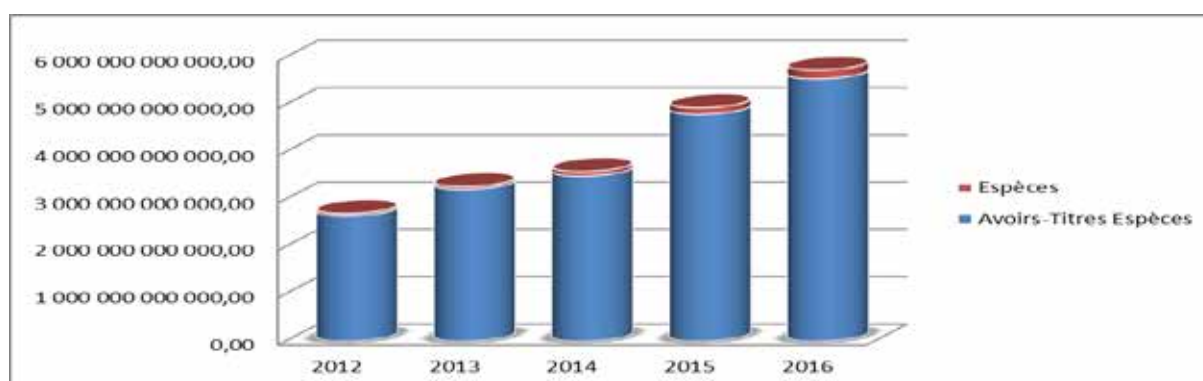
Source : CREPMF

Graphique 5 : Évolution de la situation des avoirs-titres et espèces des clients hors UEMOA au cours de l'année 2016 (en milliards de FCFA)



Source : CREPMF

Graphique 6 : Évolution de la situation des avoirs-titres et espèces entre 2012 et 2016 (en milliards de FCFA)



Source : CREPMF

4.5 Évolution des actifs des OPCVM

Conformément aux dispositions de l'Instruction n°45/2011, les SGO et/ou les OPCVM doivent transmettre au Conseil Régional dans les trente (30) jours suivant la fin de chaque trimestre, les états financiers et la composition détaillée des actifs gérés.

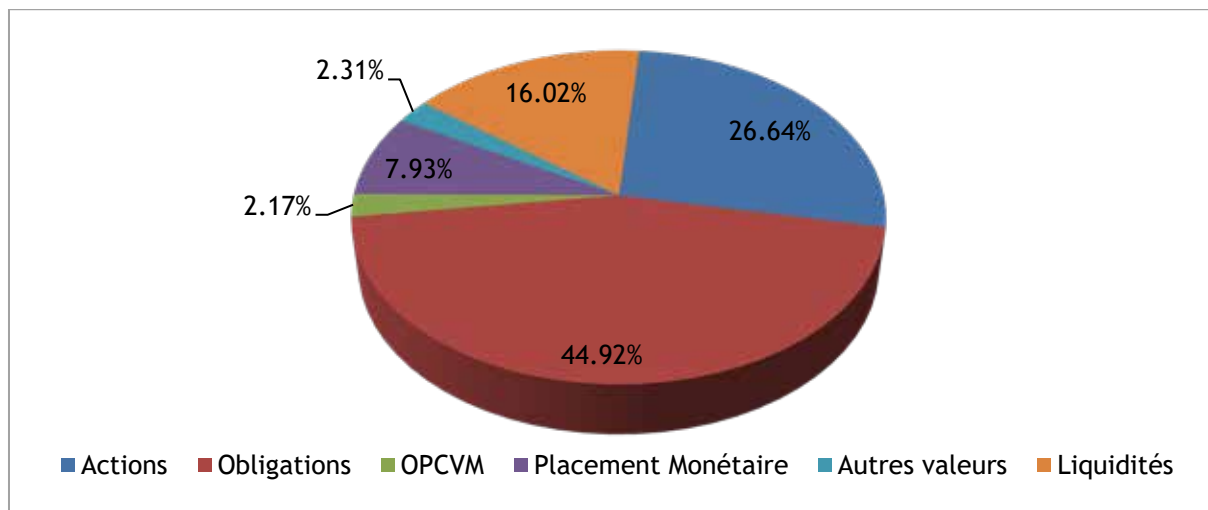
Concernant les OPCVM gérés par les SGO, soixante-trois (63) sur les soixante-dix (70) agréés au 31 décembre 2016 ont transmis leur situation au Conseil Régional.

Au 31 décembre 2016, les soixante-dix (70) OPCVM agréés par le CREPMF sont classés selon les catégories suivantes :

- douze (12) FCP Actions ;
- trente-neuf (39) OPCVM diversifiés dont vingt-quatre (24) FCP ouverts au public, quatorze (14) dédiés à des groupes de salariés et une SICAV ;
- cinq (05) FCP Obligations à court terme ;
- treize (13) OPCVM Obligations moyen et long terme dont douze (12) FCP et une SICAV ;
- un (1) FCP contractuel.

Le montant total de l'actif des OPCVM se chiffre au 31 décembre 2016, à 689,027 milliards de FCFA contre 665,383 milliards de FCFA au 31 décembre 2015, soit une hausse de 23,644 milliards de FCFA en valeur absolue et 3,55 % en valeur relative.

Graphique 7 : Répartition des actifs des OPCVM au 31/12/2016



Source : CREPMF

Cinq (05) OPCVM détiennent à eux seuls 51,39 % du total des actifs sous gestion. Il s'agit de :

- FCP ATTIJARI HORIZON avec 79 629 857 433 FCFA ;
- FCP ECOBANK OBLIGATAIRE avec 78 070 834 657 FCFA ;
- SICAV ATTIJARI OBLIG avec 72 609 688 573 FCFA ;
- FCP EMERGENCE avec 52 376 078 609 FCFA ;
- FCP CAPITAL CROISSANCE 52 263 336 943 FCFA.

CHAPITRE 3 : ACTIVITES DU CREPMF

1. Gouvernance

1.1. Mandat des membres du CREPMF

Au niveau des Instances de décision, les membres du Conseil Régional ont, lors de leur 66^{ème} session ordinaire tenue le 17 juin 2016, désigné pour une année les membres du Comité Exécutif. Ainsi, la composition du dix-huitième (18^{ième}) Comité Exécutif du Conseil Régional se présente comme ci-après :

- le Président du Conseil Régional ;
- le Gouverneur de la BCEAO ou son représentant ;
- le Membre représentant la Côte d'Ivoire ;
- le Membre représentant la Guinée-Bissau.

Par ailleurs, il convient de noter que le mandat des membres du Conseil Régional qui a pris effet le 1^{er} avril 2013 a expiré le 31 mars 2016. Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil des Ministres de l'UMOA a été saisi, et lors de la session tenue le 24 mars 2016 à Dakar, a prorogé les mandats des membres et du Président du Conseil Régional jusqu'au 30 juin 2016.

En outre, lors de sa session ordinaire tenue à Lomé le 24 juin 2016, le Conseil des Ministres a décidé, de proroger le mandat du Président du Conseil Régional jusqu'au 30 septembre 2016 en attendant la prise de décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la répartition des postes des Chefs d'Organes et d'Institutions, d'une part, et a également prorogé jusqu'au 31 juillet 2016, le mandat de tous les autres membres du CREPMF dont les mandats arrivent à échéance le 30 juin 2016, d'autre part. Au cours de la même session, le Conseil des Ministres a procédé à la nomination des nouveaux membres du CREPMF et renouvelé le mandat des anciens membres qui ont été reconduits par leurs pays respectifs, pour un mandat de trois (03) ans avec date de prise d'effet le 1^{er} août 2016.

Par ailleurs, lors de sa réunion ordinaire tenue le 26 septembre 2016 à Ouagadougou, le Conseil des Ministres a décidé de proroger le mandat de Monsieur Jeremias PEREIRA, Président du CREPMF, jusqu'à la tenue de la prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA qui décidera du nom de son remplaçant.

Le Président du Conseil des Ministres a procédé à la nomination du Membre Magistrat du Conseil Régional, dont le dossier a été transmis en fin d'année 2016. Cette nomination est effective depuis le 22 février 2017 pour un mandat de trois (03) ans à compter du 1^{er} mars 2017.

1.2. Réunion des organes délibérants

Au cours de l'année 2016, les organes délibérants du Conseil Régional ont tenu onze (11) réunions comme indiquées dans le tableau ci-après et composées comme suit :

- quatre (04) sessions ordinaires du Conseil Régional ;
- trois (03) sessions extraordinaires du Conseil Régional ;
- quatre (04) réunions du Comité Exécutif du Conseil Régional.

Tableau 8 : Réunions des Organes délibérants

Date	Type de réunion	Lieu
11 février 2016	49 ^{ème} réunion du Comité Exécutif du Conseil Régional	Bissau, Guinée-Bissau
30 mars 2016	65 ^{ème} session ordinaire du Conseil Régional	Abidjan, Côte d'Ivoire
31 mars 2016	20 ^{ème} session extraordinaire du Conseil Régional	Abidjan, Côte d'Ivoire
17 juin 2016	66 ^{ème} session ordinaire du Conseil Régional	Abidjan, Côte d'Ivoire
18 juin 2016	50 ^{ème} réunion du Comité Exécutif du Conseil Régional	Abidjan, Côte d'Ivoire
13 juillet 2016	21 ^{ème} session extraordinaire du Conseil Régional	Abidjan, Côte d'Ivoire
3 août 2016	51 ^{ème} réunion du Comité Exécutif du Conseil Régional	Dakar, Sénégal
8 septembre 2016	67 ^{ème} session ordinaire du Conseil Régional	Abidjan, Côte d'Ivoire
14 novembre 2016	68 ^{ème} session ordinaire du Conseil Régional	Abidjan, Côte d'Ivoire
12 décembre 2016	22 ^{ème} session extraordinaire du Conseil Régional	Bamako, Mali
13 décembre 2016	52 ^{ème} réunion du Comité Exécutif du Conseil Régional	Bamako, Mali

Source : CREPMF

2. Activités opérationnelles

2.1. Habilitation des acteurs commerciaux

Au 31 décembre 2016, le nombre d'intervenants commerciaux agréés sur le marché financier régional s'élevait à cent cinquante (150) contre cent trente (130) au 31 décembre 2015 (voir Annexe 3). Vingt (20) nouveaux intervenants commerciaux ont été agréés à savoir :

- quatre (04) Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ;
- une (01) Société de Gestion de Fonds Communs de Titrisation de Créances (SG-FCTCP) ;
- quatre (04) Fonds Communs de Titrisation de Créances (FCTC) dont trois (03) Sukuk ;
- neuf (09) Fonds Communs de Placement (FCP) ;
- deux (02) Apporteurs d'Affaires (AA).

Les intervenants agréés au cours de l'année 2016 se présentent comme ci-après :

2.1.1 Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI)

- EVEREST Finance

EVEREST Finance a été créée le 17 septembre 2015 et est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Dakar sous le numéro SN DKR 2015 B 1999. C'est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration dont le capital social est de 500 millions de FCFA divisé en 50 000 actions de 10 000 FCFA chacune et détenues par des personnes morales et physiques.

EVEREST Finance a été agréée le 30 mars 2015 en qualité de Société de Gestion et d'Intermédiation sur le marché financier régional de l'UMOA sous le numéro " SGI/2016-01".

- ABCO BOURSE

Créée le 30 avril 2015 à Dakar, la société ABCO BOURSE est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Dakar sous le numéro SN DKR 2015 B 9328. C'est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration dont le capital social est de 180 millions de FCFA et détenu entièrement par des personnes physiques.

ABCO BOURSE a été agréée le 17 juin 2016 en qualité de Société de Gestion et d'Intermédiation sur le marché financier régional de l'UMOA, sous réserve de l'acquisition de la licence d'exploitation du logiciel de gestion « Service Bureau du DC/BR » et du recrutement du Responsable Back office.

La levée des réserves sur son agrément est intervenue le 22 août 2016 et son numéro d'agrément est "SGI/2016-02".

- AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI)

La société AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI) a été créée le 23 février 2016 sous la forme d'une Société Anonyme avec Conseil d'Administration. Son capital social est de 1 410 millions de FCFA divisé en 141 000 actions de 10 000 FCFA chacune. Il est détenu par des personnes morales et physiques. La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Cotonou sous le numéro RB/COT/16 B 15662.

AGI a été agréée le 8 septembre 2016 en qualité de Société de Gestion et d'Intermédiation sur le marché financier régional de l'UMOA sous le numéro " SGI/2016-03".

- BRIDGE SECURITIES

Créée le 4 mai 2016 à Abidjan, la société BRIDGE SECURITIES est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2016-B-13004. C'est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration dont le capital social est de 400 millions de FCFA et détenu par deux personnes morales dont BRIDGE GROUP WEST AFRICA pour 70 %.

BRIDGE SECURITIES a été agréée le 13 décembre 2016 en qualité de Société de Gestion et d'Intermédiation sur le marché financier régional de l'UMOA sous le numéro "SGI/2016-04".

2.1.2 Sociétés de Gestion de Fonds Commun de Titrisation de Créances (SG-FCTC)

TAIBA TITRISATION

Créée le 13 mai 2016 à Dakar, la Société de Gestion TAIBA TITRISATION est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Dakar sous le numéro SN DKR 2016 B 11774. C'est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration avec un capital social de 500 millions de FCFA entièrement détenu par la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID) dont 250 millions entièrement libérés.

TIABA TITRISATION a été agréée le 17 juin 2016 en qualité de Société de Gestion de Fonds Communs de Titrisation de Créances sur le marché financier régional de l'UMOA sous le numéro "SG-FCTC/2016-01".

2.1.3 Organismes de Placement Collectif

Les différents Organismes de Placement Collectif (OPC) agréés au cours de l'exercice 2016 se présentent comme suit :

Tableau 9 : OPC agréés en 2016

N°	OPC	N° d'agrément	Date d'agrément	Société de Gestion	Dépositaire	Commissaire aux Comptes titulaires
1	FCP ACTIONS GARANTI ECOBANK	FCP/2015-03	12-nov-15	ECOBANK ASSET MANAGEMENT	EDC INVESTMENT CORPORATION	Price Waterhouse Coopers CI
2	FCTC SUKUK ETAT SENEGAL 6 % 2016-2026	FCTC/2016/01	17-juin-16	TAIBA TITRISATION	BANQUE ISLAMIQUE DU SENEGAL	MAZARS Sénégal
3	FCTC SUKUK ETAT DU TOGO 6,5 % 2016-2026	FCTC/2016/02	17-juin-16	TAIBA TITRISATION	BANQUE ISLAMIQUE DU SENEGAL	Cabinet Deloitte Togo
4	FCP BNDE VALEURS	FCP/2016-01	21-juin-16	CGF GESTION	SGI CGF BOURSE	MAZARS Sénégal
5	FCPE DP WORLD DAKAR	FCP/2016-02	13-juil-16	CGF GESTION	SGI CGF BOURSE	MAZARS Sénégal
6	FCTC SUKUK ETAT CÔTE D'IVOIRE 5,75 % 2016-2023	FCTC/2016/03	13-juil-16	TAIBA TITRISATION	BANQUE ISLAMIQUE DU SENEGAL	MAZARS Cote d'Ivoire
7	FCTC ETAT DU NIGER 6,5 % 2016-2021	FCTC/2016-04	03-août-16	BOAD TRITRISATION	BOA CI	EXCO Fiduciaire d'Afrique
8	SOAGA EPARGNE ACTIVE	FCP/2016-03	16-août-16	SOAGA	BOA SECURITIES	Fiduciaire d'Afrique BENIN
9	SOAGA EPARGNE SERENITE	FCP/2016-04	16-août-16	SOAGA	BOA SECURITIES	Fiduciaire d'Afrique BENIN
10	FCP AAM EPARGNE ACTION	FCP/2016-05	18-nov-16	AFRICABOURSE ASSET MANAGEMENT	SGI AFRICABOURSE	Richard VIAHO
11	FCP MAADO	FCP/2016-07	18-nov-16	AFRICA ASSET MANAGEMENT	SGI SBIF	SOFIDEC SARL

12	FCP AL BARAKA	FCP/2016-06	18-nov-16	CGF GESTION	SGI CGF BOURSE	MAZARD SENEGAL
13	FCP CMT/SONABEL	FCP/2016-08	13-déc-16	AFRICA ASSET MANAGEMENT	SGI SBIF	SOFIDEC SARL

Source : CREPMF

2.1.4 Apporteurs d’Affaires

- Apporteur d’Affaires IVOIRE CAPITAL

IVOIRE CAPITAL est une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) avec Gérance, créée le 1^{er} juillet 2015. Son capital social est de 5 000 000 FCFA.

La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d’Abidjan sous le n° CI-ABJ-2015-B-16288. Son siège social est à Abidjan Cocody DANGA, 15 Rue des Canas - 06 BP 207 Abidjan 06.

Elle a été agréée en qualité d’Apporteur d’Affaires le 11 février 2016 sous le numéro AA/2016-01.

- Apporteur d’Affaires MODIBO CISSE

Monsieur Modibo CISSE est titulaire d’un diplôme d’Ingénieur Commercial et d’une Maîtrise en Administration des Affaires.

Il possède une expérience de plus de trente (30) années dans le secteur bancaire et financier.

Monsieur Modibo CISSE a été agréé en qualité d’Apporteur d’Affaires, le 18 juin 2016, sous le numéro AA/2016-02.

2.2. Approbation des Commissaires aux Comptes (CAC)

En 2016, vingt-deux (22) dossiers de Commissaires aux Comptes (dont sept (7) nouveaux) ont été instruits et approuvés portant ainsi le nombre de CAC approuvés et figurant sur la liste établie par le Conseil Régional à quatre-vingt-trois (83) contre soixante-seize (76) en 2015, et soixante-sept (67) à fin 2014 ; un Commissaire aux Comptes pouvant être approuvé au titre de plusieurs entités.

Par ailleurs, au titre du second trimestre 2016, dans l’optique de circulariser les mandats desdits CAC et dans le cadre de la bonne tenue du tableau des mandats, le Secrétariat Général a initié une démarche au cours du mois d’avril 2016 à l’endroit desdits CAC approuvés afin de s’assurer de l’exhaustivité de leurs mandats auprès des structures agréées ou des sociétés cotées et le cas échéant, de faire communiquer au Secrétariat Général, les changements éventuels intervenus en transmettant les nouveaux mandats et le procès-verbal de désignation.

A la suite de la saisine des CAC, il est à relever que seulement vingt (20) des soixante-quatorze (74) CAC saisis ont fait un retour au Secrétariat Général sur la situation de leurs mandats relativement aux sociétés cotées et aux acteurs agréés.

Les retours enregistrés ont, dans une certaine mesure, permis d'actualiser le tableau global de suivi des mandats et surtout permis d'adresser des courriers de relance aux sociétés cotées et aux acteurs agréés dont les dossiers ont été présentés à la 68^{ème} session ordinaire du CREPMF.

Enfin, la relecture de l'Instruction n°31/2005 sur l'exercice du commissariat aux comptes sur le marché financier régional suite aux difficultés relevées dans la mise en œuvre de cette Instruction permettra avec l'adoption d'une nouvelle Instruction d'améliorer aussi bien le suivi par le Secrétariat Général de cette catégorie d'acteurs que les conditions de leur approbation et d'exercice de leurs mandats auprès des sociétés cotées et des structures agréées.

2.3. Homologation des tarifs

Au cours de la période sous revue, six (06) dossiers d'homologation de tarifs, cinq (05) dossiers de SGO et un (1) dossier de la BRVM ont été traités. Seuls les tarifs des SGO ont été homologués.

2.4. Délivrance de cartes professionnelles

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment l'Instruction n°41/2009 portant modification et annulation de l'Instruction n°7/97 relative à la délivrance des cartes professionnelles, celles-ci doivent être renouvelées avant le 15 janvier de chaque année et un dossier de carte professionnelle doit être adressé au Conseil Régional par les intervenants pour toute première demande.

Au 31 décembre 2016, deux cent soixante-quatorze (274) cartes professionnelles ont été délivrées et transmises sur un total de trois cent seize (316) cartes requises pour l'ensemble des fonctions réglementaires.

Ces cartes se répartissent, par catégorie d'acteurs, comme ci-après :

Tableau 10: Cartes professionnelles délivrées par le Conseil Régional en 2016

Structures	Cartes requises	Cartes délivrées	Cartes non délivrées
Sociétés de Gestion et d'Intermédiation	197	172	25
Sociétés de Gestion de Patrimoine	4	3	1
Banques Teneurs de Comptes/Conservateurs	29	15	14
Sociétés de Gestion d'OPCVM	74	72	2
Apporteurs d'Affaires	12	12	0
Total	316	274	42

Source : CREPMF

2.5. Opérations financières

Au cours de l'année 2016, le Secrétariat Général a instruit quatorze (14) opérations financières dont dix (10) réalisées au cours de l'année qui ont permis de mobiliser un montant de 582,11 milliards de FCFA contre 459,05 milliards de FCFA au 31 décembre 2015. Il est à relever que l'opération de placement étranger d'actions du Groupe L'Air Liquide autorisée en 2015 par le Conseil Régional a été réalisée au cours de l'année 2016.

2.6. Surveillance du marché

La surveillance des activités du marché secondaire s'est poursuivie au cours de l'année sous revue à travers le suivi en temps réel des ordres, des transactions, de l'évolution des cours et de l'analyse du comportement des intervenants. Dans le cadre d'une surveillance rapprochée des activités du marché, une fiche de surveillance a été élaborée.

Cette technique de surveillance ainsi que la surveillance différée effectuée à travers le logiciel de surveillance ont permis de relever plusieurs anomalies à travers des alertes reçues.

A l'issue des anomalies détectées, six (06) situations ont fait l'objet d'analyse complémentaire.

Les faits reprochés à ces SGI sont entre autre, le non-respect des directives des clients, la globalisation des ordres ainsi que l'impact des agissements de leurs négociateurs sur le cours de certains titres qui s'apparentent à une manipulation de cours. En outre, les investigations ont révélé que certains agissements correspondaient à des corrections d'erreurs ou de cours.

Toutefois, les investigations sur les suspicions de manipulation et la globalisation des ordres sont en cours. Concernant la globalisation d'ordres, une mission inopinée a permis de déceler des nombreux manquements.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la surveillance, conformément aux actions prévues dans le Plan Stratégique 2014-2021, le Conseil Régional a signé une convention avec l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC) impliquant une assistance technique.

2.7. Contrôle et suivi des émetteurs

La prise en charge du suivi de l'information financière des sociétés cotées entamée en 2010 s'est également poursuivie en 2016 et se présente comme ci-après :

- **Informations trimestrielles**

Au titre de la publication des informations financières arrêtées au 31 mars 2016, sur les quarante-trois (43) sociétés cotées, quinze (15) d'entre elles ont publié les informations requises dont seulement cinq (05) dans le délai réglementaire.

Concernant la publication des informations financières arrêtées au 30 septembre 2016, douze (12) sur les quarante-trois (43) sociétés cotées se sont acquittées de cette obligation.

Toutes les sociétés ont respecté les formats réglementaires de présentation des informations financières.

Globalement, le taux de publication des informations trimestrielles par les sociétés cotées à la BRVM reste encore faible sur le marché. Pour pallier cette situation, diverses mesures sont envisagées :

- la poursuite de la sensibilisation des sociétés cotées au respect des textes réglementaires en attendant la finalisation de la relecture de l'Instruction susvisée ;
- la revue des dispositions de l'Instruction n°29/2001 notamment en ce qui concerne l'obligation et les délais de diffusion des informations financières trimestrielles des sociétés cotées au regard du constat et des pratiques observées sur les marchés financiers développés et/ou émergents. En effet, cette obligation n'existe pas sur de nombreux marchés et a été récemment supprimée en France. Cette suppression a été motivée par (i) la volonté d'alléger les obligations de communication des émetteurs qui ne concourent pas nécessairement à la protection des investisseurs et (ii) le constat que cette obligation était susceptible de favoriser un horizon de court terme et de décourager l'investissement à long terme ;
- l'accélération de la mise en place des textes sur les sanctions pécuniaires.

• *Informations semestrielles*

Trente-trois (33) sociétés sur les quarante-trois (43) cotées ont publié, au Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM, leurs informations financières semestrielles au titre du premier semestre 2016, soit un taux de 77 %. Pour rappel, le taux était de 90 % pour les publications du premier semestre 2015, 80 % en 2014 et 89 % en 2013.

• *Informations annuelles*

Toutes les sociétés cotées ont tenu leurs Assemblées Générales (AG) à l'exception de la société TRITURAF CI en liquidation judiciaire. Notons que MOVIS CI et AIR LIQUIDE CI, sur la base des dérogations obtenues du tribunal de commerce d'Abidjan, ont tenu leurs Assemblées Générales en décembre 2016. A l'exception de TRITURAF CI, société en liquidation et des dernières sociétés admises à la cote, à savoir, Coris Bank International et SUCRIVOIRE, les sociétés cotées ont publié leurs états financiers au titre de l'exercice 2015.

Dans le cadre des informations financières, il est élaboré depuis le mois de septembre 2016, une fiche quotidienne de suivi de l'actualité du marché financier régional.

Cette fiche, retrace de façon journalière, les faits majeurs de l'activité économique régionale et internationale.

- **Franchissements de seuil**

Aucun franchissement n'est à relever au titre de l'année 2016 comparativement à l'année 2015 où trois (03) franchissements de seuil à la hausse ont été observés pour le compte de la Société Africaine de Plantation d'Hévéas (SAPH), de la BOA CÔTE D'IVOIRE et de la BOA NIGER.

Ainsi, la Compagnie Financière du Groupe Michelin avait annoncé une participation additionnelle dans le capital de SAPH, et la Holding BOA WEST AFRICA a réalisé une prise de participation de ses filiales BOA CÔTE D'IVOIRE et BOA NIGER.

Ces transactions avaient fait l'objet de déclarations au Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM conformément aux textes en vigueur.

2.8. Contrôle des acteurs

Contrôle des Structures Centrales (BRVM et DC/BR)

- **Respect des cahiers de charges**

Les échanges qui ont commencé en 2013 entre le Conseil Régional et les Structures Centrales du marché (BRVM et DC/BR) se sont poursuivis en 2015 et 2016 en vue de la mise en œuvre complète des dispositions des cahiers de charges de concession de service public.

La BRVM a élevé une contestation à l'égard des dispositions des articles 09.3, 11, 12, 16.1 à 2, 24 à 30, 39, 52, 53 et 56.2 des cahiers des charges de sa concession de service public pour lesquelles le Conseil des Ministres a émis un avis favorable pour la poursuite du processus devant conduire à leur modification afin de prendre en compte les conclusions des travaux du Groupe de Travail qui avait été mis en place.

En effet, le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a décidé, lors de sa 68^{ème} session ordinaire tenue le 14 novembre 2016 à Abidjan, de la mise en place du Groupe de Travail chargé de procéder à la modification des cahiers des charges de concession de service public des Structures Centrales, conformément aux orientations du Conseil des Ministres de l'UMOA.

Ainsi, le Conseil Régional a désigné ses membres composés de trois (03) personnes en qualité de représentants du CREPMF au sein dudit Groupe de Travail. Les Structures Centrales du marché financier régional devront également désigner, de façon paritaire, leurs représentants au sein du groupe.

Par ailleurs, les autres dispositions du cahier de charges sont globalement respectées.

- **Contrôle sur place**

La BRVM et le DC/BR ont fait l'objet de contrôle par le Conseil Régional en octobre 2013. En vue d'actualiser les constats de ce contrôle, une vérification post-mission de contrôle des activités des Structures Centrales a été conduite en juillet 2014.

À l'issue de leurs travaux, les missions ont conclu que les conditions de maintien de leurs agréments sont globalement respectées. Toutefois, certaines recommandations ont été formulées. Par courrier en date du 27 janvier 2017, les Structures Centrales ont transmis l'état d'exécution au 31 décembre 2016 des recommandations formulées par les missions. Cependant, certaines insuffisances constatées au niveau de l'organisation administrative, du gouvernement d'entreprise ainsi que du système de comptabilité et d'information sont en cours de correction.

Contrôle des intervenants commerciaux

- ***Missions d'inspection***

Conformément à ses attributions, le Conseil Régional a, au cours de l'année 2016, effectué vingt-trois (23) missions sur place (hors OPCVM) dont sept (07) missions thématiques.

Les contrôles de type thématique ont porté sur le contrôle de la régularité des opérations, des systèmes comptable et d'information, du calcul de la Valeur Liquidative des OPCVM gérés, le contrôle de reportings au CREPMF et du renouvellement de la caution et de la vérification des contrats des Apporteurs d'Affaires.

S'agissant des contrôles sur place de type global et thématique, les manquements et insuffisances relevés, qui ne sont pas de nature à compromettre le bon fonctionnement du marché, ont fait l'objet de recommandations et d'un plan de suivi de leur mise en œuvre par les acteurs concernés.

- ***Suivi des SGI***

Le contrôle des états et informations au 31 décembre 2016, transmis par les SGI, a permis de faire les constats ci-après :

- **Délai de transmission des états et informations**

Le taux relatif au respect du délai réglementaire s'est amélioré au cours des trois premiers trimestres de l'année 2016 en passant de 57,14 % au premier trimestre à 80,95 % au troisième trimestre.

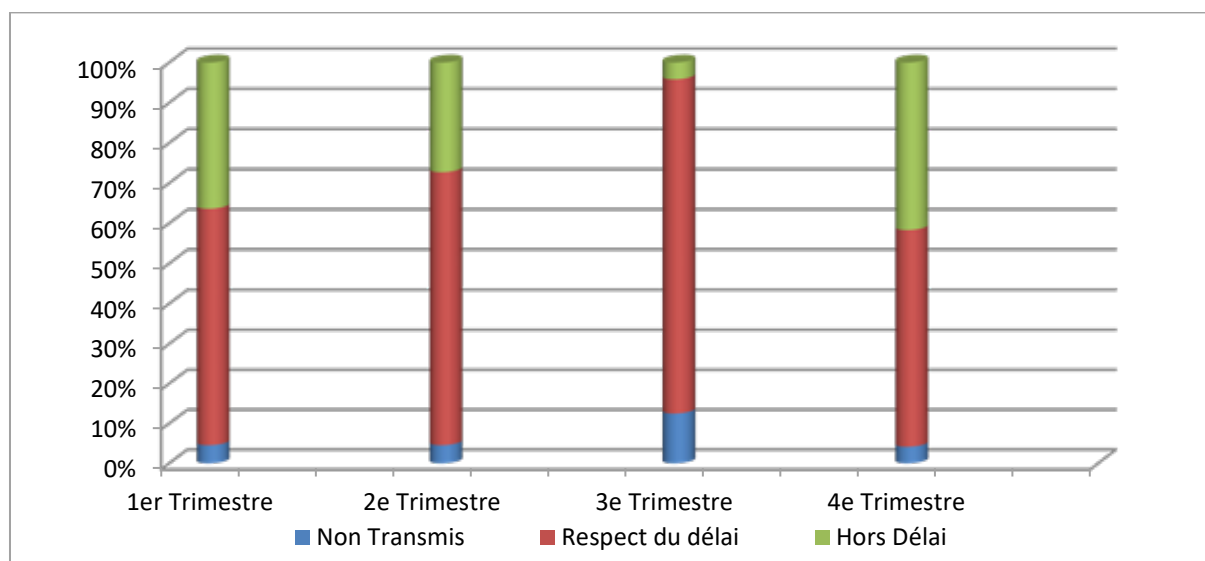
En revanche, il a connu une baisse de 28 % pour s'établir à 58,33 % au quatrième trimestre 2016. Au titre des reportings de ce trimestre, quatorze (14) SGI ont respecté le délai de transmission, neuf (09) ont transmis avec retard et une (01), notamment la SGI-NIGER a partiellement transmis les informations exigées. En effet, la SGI-NIGER est la seule n'ayant pas transmis sa situation au titre de trois trimestres de l'année 2016. La SGI-TOGO, la SGI EVEREST FINANCE et la SGI-BENIN ont enregistré chacune le nombre de jours de retard le plus important au titre du quatrième trimestre 2016 soit respectivement cent soixante-seize (176) jours, cent (100) jours et quatre-vingt-six (86) jours.

Tableau 11 : Situation des transmissions des informations financières au titre de l'exercice 2016

Récapitulatif	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre
Non Transmis	4,76%	4,76%	14,29%	4,17%
Respect du délai	61,90%	71,43%	95,24%	54,17%
Hors Délai	38,10%	28,57%	4,76%	41,67%

Source : CREPMF

Graphique 8 : Situation des transmissions des informations financières trimestrielles des SGI au titre de l'exercice 2016



Source : CREPMF

➤ Règle des fonds propres minimaux

Sur la base des états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2016 des vingt-quatre (24) SGI, seule la SGI EVEREST FINANCE (agréée en mars 2016) dispose des fonds propres en deçà du seuil minimum requis de cent cinquante (150) millions de FCFA. Le niveau de ses fonds propres au 31 décembre 2016 s'élevait à 76,83 millions de FCFA.

➤ Analyse de l'activité et de la situation financière

○ Données du bilan

Le total bilan des vingt-quatre (24) SGI s'établit à 327 010,28 millions de FCFA au 31 décembre 2016 contre 275 820,01 millions de FCFA au 31 décembre 2015, soit une hausse de 18,56 %.

Le total bilan moyen d'une SGI est de 13 625,43 millions de FCFA au 31 décembre 2016 contre 12 537,27 millions de FCFA au 31 décembre 2015, soit une hausse de 8,68 %.

La hausse constatée entre les quatrièmes trimestres 2015 et 2016, résulte principalement des postes " Trésorerie Actif " et "Comptes de la clientèle sur opérations sur titres" au passif. Cela s'explique par un accroissement des avoirs espèces des clients du fait des dépôts, des remboursements ou des cessions.

- *Fonds propres*

Les fonds propres des SGI ont connu une croissance de 30,34 % entre le quatrième trimestre 2015 et le quatrième trimestre 2016. En effet, de 36 167,76 millions de FCFA au 31 décembre 2015, ils sont passés à 47 139,39 millions de FCFA au 31 décembre 2016.

Les fonds propres moyens ont, quant à eux, progressé de 19,47 % en passant de 1 643,99 millions de FCFA au 31 décembre 2015 à 1 964,14 millions de FCFA au 31 décembre 2016. Ils étaient de 2 013,90 millions de FCFA au 30 septembre 2016, soit une baisse de 2,47 % entre le troisième et le quatrième trimestre 2016.

La SGI CORIS BOURSE se classe en tête avec 5 568 millions de FCFA de fonds propres au 31 décembre 2016. Ce niveau des fonds propres de la SGI CORIS BOURSE est en liaison avec l'augmentation de capital de 1 400 millions de FCFA réalisée en septembre 2016 et avec la forte augmentation du résultat net de 83,66 %, due aux commissions perçues sur l'OPV CORIS BANK INTERNATIONAL qu'elle a conduit en qualité de chef de file.

Par ailleurs, le ratio d'adéquation des fonds propres au total portefeuille-titres et espèces détenu par les SGI paraît toujours faible (0,82 %) mais en hausse de 10 % par rapport au quatrième trimestre 2015 où il était de 0,76 %.

En revanche, la rentabilité des fonds propres tout en restant à deux chiffres, a connu une légère baisse en passant de 33,63 % au 31 décembre 2015 à 28,84 % au 31 décembre 2016. La SGI EDC Investment Corporation est celle qui a enregistré la plus forte rentabilité avec 89,34 % alors que la SGI IMPAXIS SECURITIES a enregistré la plus faible (-97,82 %).

- *Indicateurs de gestion*

À l'exception d'IMPAXIS SECURITIES, AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION et EVEREST FINANCE, les SGI ont réalisé chacune un résultat bénéficiaire au titre de l'exercice 2016.

En outre, 19 % de ces acteurs ont vu leur résultat augmenter de plus de 100 % par rapport au quatrième trimestre 2015. Un acteur est devenu déficitaire.

Entre les 31 décembre 2015 et 2016, le résultat net de l'ensemble des SGI a augmenté de 10,19 % en passant de 11 434,85 millions de FCFA au 31 décembre 2015 à 12 600,38 millions de FCFA au 31 décembre 2016.

L'augmentation du résultat net est le corollaire de l'augmentation du résultat d'exploitation.

En effet, le résultat d'exploitation global des SGI a connu une augmentation de 24,55 % passant de 14 975,64 à 18 652,76 millions de FCFA entre fin décembre 2015 et fin décembre 2016. La SGI EDC Investment Corporation a, à elle seule, réalisé 102,98 % des augmentations constatées avec 3 786,55 millions de FCFA.

L'évolution du résultat d'exploitation est la conséquence de l'augmentation des produits d'exploitation de l'ordre de 21,71 % entre fin décembre 2015 et fin décembre 2016 tandis que les charges globales d'exploitation ont connu une augmentation moins proportionnelle (19,37 %).

- **Suivi des SGO**

En application des dispositions de l'article 20.2 de l'Instruction n°45/2011 du CREPMF, la Société de Gestion doit transmettre au Conseil Régional, dans les trente (30) jours calendaires qui suivent la fin de chaque trimestre, ses états financiers trimestriels, établis conformément aux dispositions des Règles Comptables Spécifiques applicables aux intervenants agréés du marché financier régional de l'UMOA.

Ainsi, sur un total de quinze (15) SGO en activité au 31 décembre 2016, quatre (04) ont transmis hors délai avec des retards de deux à quarante-cinq (2 à 45) jours, et une (01) SGO n'a pas transmis ses états financiers.

Le total bilan des SGO, ayant transmis leurs informations financières (14 sur 15), se chiffre à 15 831 millions de FCFA au 31 décembre 2016 contre 9 123 millions de FCFA au 31 décembre 2015, soit une progression de 73,57 %.

S'agissant de résultats nets générés, une seule SGO a réalisé un déficit sur l'exercice 2016 (la SGO MALI FINANCES avec -4 552 794 FCFA).

En ce qui concerne les fonds propres des SGO, ils se chiffrent à 10 519 millions au 31 décembre 2016 et représentent trois (03) fois le total du capital social des SGO à la même date (3 458 millions de FCFA). Toutes les SGO respectent le minimum réglementaire des fonds propres qui est de 50 millions de FCFA.

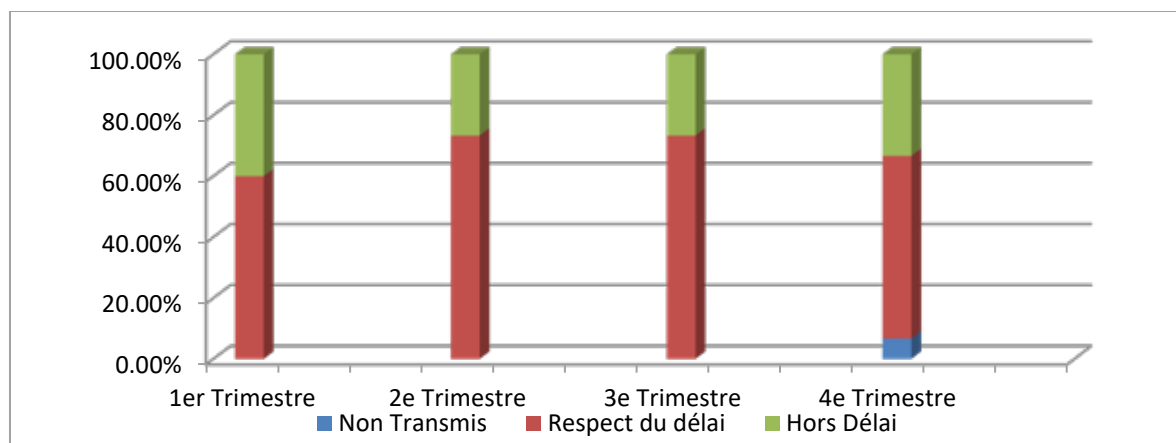
Par ailleurs, il est à noter que la quasi-totalité des ressources stables des SGO est constituée par les fonds propres avec un niveau d'endettement inexistant.

Tableau 12 : Situation des transmissions des informations trimestrielles des SGO et OPCVM au titre de l'exercice 2016

Récapitulatif	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre
Non Transmis	0,00%	0,00%	0,00%	6,67%
Respect du délai	60,00%	73,33%	73,33%	60,00%
Hors Délai	40,00%	26,67%	26,67%	33,33%

Source : CREPMF

Graphique 9 : Situation des transmissions des informations trimestrielles des SGO et OPCVM au titre de l'exercice 2016



Source : CREPMF

• *Suivi des Garants sur le marché financier*

Dans le cadre du suivi de leurs activités sur le marché financier régional, les garants doivent transmettre dans les trente (30) jours suivant la fin du trimestre les informations ci-après, conformément aux dispositions de l'Instruction n°38/2009 relative à l'approbation des garants et de la lettre circulaire du Conseil Régional du 10 mai 2012 :

- la situation détaillée des engagements souscrits, par nature (marché bancaire et autre) et par secteur d'activité ;
- un état sur la situation des normes prudentielles ;
- un état de suivi des dix (10) plus gros engagements ;
- le montant des appels de garantie au cours des deux (2) dernières années ;
- le niveau de réalisation des mécanismes de contre-garantie relatifs aux engagements sur le marché financier régional, le cas échéant ;
- tout évènement susceptible d'influencer la situation notamment les litiges ou affaires contentieuses.

Au 31 décembre 2016, l'encours des engagements vifs des garants sur le marché financier régional se situe à 155,65 milliards de FCFA contre 160,93 milliards de FCFA au 30 septembre 2016. Sur les treize (13) garants opérant sur le marché financier régional à cette date, six (06) sont des Institutionnels, deux (02) des Banques commerciales et cinq (05) sont affiliés à un groupe bancaire (Groupe BOA).

S'agissant des taux de couverture globaux des emprunts garantis par type de garants, ils sont respectivement de 100 %, 58 % et 25 % pour les Sociétés affiliées, les Institutionnels et les Banques commerciales. Au 31 décembre 2016, sur les six (06) garants approuvés par le Conseil Régional, deux (02), notamment le FSA et la BOAD, détiennent des garanties sur le marché. L'encours des engagements vifs des garants approuvés par le Conseil Régional couvre globalement 72,14 % de l'encours des emprunts obligataires en vie à la fin du quatrième trimestre 2016.

Avec 101,77 milliards de FCFA, l'encours des engagements des garants approuvés représente 65,38 % des engagements vifs de l'ensemble des garants sur le marché financier. En outre, avec un montant de 99,07 milliards de FCFA au 31 décembre 2016, l'encours des engagements de garantie de la BOAD s'élève à un taux de 63,65 % des engagements vifs de l'ensemble des garants sur le marché financier. Quant au FSA, le montant de ses engagements vifs se chiffre à 2,70 milliards de FCFA et représente 1,73 % des engagements vifs de l'ensemble des garants sur le marché.

Graphique 10 : Nombre de garants approuvés sur le marché financier régional de 2012 à 2016



Source : CREPMF

• **Suivi des Agences de notation**

Depuis l'entrée en vigueur de l'Instruction n°37/2009 relative aux conditions d'exercice de l'activité des agences de notation sur le marché financier régional de l'UMOA, deux (02) Agences de notation ont été approuvées par le Conseil Régional en juin 2012.

Au cours des trois derniers exercices, ces Agences ont assigné quarante-neuf (49) notations dont trente-huit (38) notes révisées auprès des sociétés ou entités ayant des titres financiers admis aux négociations sur le marché financier régional de l'UMOA. Ces notations se répartissent par année ainsi qu'il suit : dix (10) en 2014, dix-neuf (19) en 2015 et vingt (20) en 2016. Au total, Bloomfield Investment Corporation a assigné au cours de la période sous revue trente (30) notations tandis que EMR-WARA a, quant à elle, enregistré dix-neuf (19) notations.

Il convient de rappeler que certains émetteurs ont également pu réaliser des emprunts obligataires à l'appui de leur notation en grade d'investissement.

Conformément aux dispositions de l'Article 17.2 de l'Instruction n°37/2009, les Agences de notation publient et transmettent les informations suivantes :

- tous les six (06) mois, les données concernant les taux de défaut historiques et leurs catégories de notations, avec indication, le cas échéant, de l'évolution dans la durée de ces taux de défaut ;
- annuellement, les informations suivantes :
 - o une liste de leurs plus gros clients, classés par pourcentage du chiffre d'affaires généré par chacun ;

- une liste des clients dont la contribution au taux de croissance de leur chiffre d'affaires au cours du précédent exercice a dépassé, d'un facteur supérieur à une fois et demi, le taux de croissance de l'ensemble de leur chiffre d'affaires.

Elles doivent également publier un rapport de transparence au plus tard trois (03) mois suivant la date de clôture de l'exercice, soit le 31 mars de chaque année.

Au cours de l'exercice 2016, ces exigences ont été partiellement respectées.

2.9. Traitement des plaintes et enquêtes

Au cours de l'exercice 2016, deux (02) dossiers de plainte ont été traités. La première plainte est relative à la dénonciation par une SGI du comportement d'une autre SGI dans le cadre d'une Offre Publique de Vente (OPV).

La seconde plainte concerne l'Administrateur Général d'une société qui indique qu'une SGI aurait refusé, en dépit de ses nombreuses relances, de lui verser les dividendes au titre de l'exercice 2015, en sa qualité de détenteur de deux cent vingt (220) actions SONATEL.

2.10. Sanctions

Il faut noter que l'essentiel des pouvoirs de sanction du Conseil Régional est précisé par les dispositions des Articles 30 à 35 de l'Annexe à la Convention portant création du Conseil Régional et celles de l'article 52 du Règlement Général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du marché financier régional. Cependant, le régime des sanctions pécuniaires qui est défini dans les textes précités, notamment à l'Article 32 de l'Annexe à la Convention, était inopérant du fait de l'absence d'un quantum défini.

Lors de sa réunion ordinaire tenue le 29 septembre 2015 à Dakar, le Conseil des Ministres avait donné son avis favorable sur le dispositif final des sanctions pécuniaires applicables sur le marché financier régional, qui fixe le quantum des peines pécuniaires et élargit le champ d'application des manquements.

Ainsi, un dispositif des sanctions pécuniaires sur le marché financier régional a été adopté par le Conseil des Ministres lors de sa session ordinaire du 24 mars 2016 et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dès lors, le CREPMF, en sa qualité de régulateur du marché financier régional de l'Union, dispose à compter de cette date d'un instrument légal approprié, pouvant lui permettre non seulement de réguler les activités dudit marché, mais aussi et surtout, de pouvoir sécuriser, dissuader et discipliner sur des bases légales, les différents acteurs et intervenants du marché financier régional.

CHAPITRE 4 : ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ FINANCIER REGIONAL

Les actions de développement du marché financier régional sont principalement articulées autour de deux (02) dossiers, à savoir, le Plan Stratégique 2014 - 2021 du marché financier régional, approuvé le 3 septembre 2013 par le Conseil Régional, et les réformes décidées par le Conseil des Ministres de l'Union du 24 mars 2016, sur proposition de la BCEAO.

Ainsi, le Conseil des Ministres a approuvé des mesures visant à (i) promouvoir un nouveau modèle d'affaires, (ii) améliorer le fonctionnement du CREPMF, (iii) reformer la gouvernance des Structures du marché, (iv) améliorer la transparence, l'accès à l'information et promouvoir la notation, (v) renforcer les capacités des acteurs, (vi) promouvoir de nouveaux marchés et (vii) faire émerger de nouveaux acteurs. Il a instruit les Organes et Institutions concernés de mettre en œuvre de manière diligente les actions qui leur incombent.

S'agissant du Plan Stratégique 2014-2021, il a été initié sous la houlette du CREPMF qui, dès la fin, en 2011, du Projet de Développement du Marché Financier Régional (PDMFR), a vu la nécessité de poursuivre les réformes et les actions de développement au regard des résultats enregistrés sur la période allant de 2005 à 2011.

Le Plan stratégique couvre l'ensemble des aspects liés au développement du marché financier régional à savoir la diversification des canaux et instruments de financement de l'économie, l'accroissement de la liquidité et des volumes du marché, l'innovation, le renforcement de la protection des épargnants et le contrôle des intermédiaires, l'amélioration de la transparence sur le marché, l'amélioration de la gouvernance, la promotion et l'amélioration de la culture boursière ainsi que le renforcement des capacités.

Dans le cadre de la prise en charge du dossier de réformes, le Secrétariat Général du CREPMF a engagé des réflexions pour conduire, après autorisation, les initiatives (réformes et actions) qui relèvent du CREPMF. Ainsi, un état des lieux du rapport (voir Annexe n°6) a été établi en vue d'identifier les synergies avec les initiatives stratégiques (réformes et actions) prévues, engagées ou en cours dans le cadre du Plan stratégique 2014 - 2021 du marché financier régional.

1. Plan Stratégique 2014-2021 du marché financier régional

Durant l'année 2016, plusieurs actions de réformes initiées au cours des années précédentes ont été finalisées. Lors des sessions ordinaire et extraordinaire du CREPMF des 30 et 31 mars 2016, certaines initiatives prioritaires prévues dans le cadre du Plan Stratégique prises en charge par le Secrétariat Général, qui nécessitaient des orientations ou avis pour leur finalisation au cours de l'année 2016 ont été présentées. Il s'agit :

- du bilan de la mise en œuvre de la nouvelle tarification adoptée par le Conseil des Ministres lors de sa réunion du 16 décembre 2011 ;
- de la mise en place d'un système de test d'aptitude professionnelle pour la délivrance de cartes professionnelles ;

- d'un projet d'Instruction relative à la mise en place du Fonds de protection des épargnants et de l'éducation financière sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- d'un projet d'Instruction portant annulation de l'Instruction n°45/2011 relative à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion des OPCVM ;
- d'un projet d'Instruction relative à l'annulation et au remplacement de l'Instruction n°46/2011 relative à la classification et aux règles d'allocation d'actifs des OPCVM ;
- d'un projet d'Instruction portant annulation et remplacement de l'Instruction n°6/97 relative à l'habilitation des apporteurs d'affaires, conseillers en investissement boursiers et démarcheurs sur le marché financier régional ;
- d'une étude sur l'introduction des Organismes de Placement Collectif en Immobilier (OPCI) sur le marché financier régional ;
- d'une note d'étude relative à l'organisation, au fonctionnement et aux règles d'allocation des actifs des Organismes de Placement Collectif à Risque (OPCR) sur le marché financier régional ;
- d'une note relative à la cotation des parts ou actions d'OPCVM à la BRVM ;
- d'une note relative à la transmission-réception d'ordres de bourse via un support électronique ("La Bourse en ligne") ;
- d'une note relative au contenu de la note d'information des opérations financières en vue de l'élargissement de la gamme de produits financiers et l'allègement des procédures d'émission par placement privé sur le marché financier régional ;
- d'une note relative à la révision des concessions de service public et des cahiers des charges des Structures Centrales du marché financier régional ;
- d'un projet d'Instruction portant annulation et remplacement de l'Instruction n°42/2010 relative à la procédure de prise de sanction par le Conseil Régional sur le marché financier régional ;
- d'une note relative à la mise en place d'une charte de bonne gouvernance des Acteurs et Émetteurs du marché financier régional de l'UMOA ;
- d'une note relative aux recommandations issues de la dernière évaluation du CREPMF par l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) ;
- d'une note relative au nouveau logo et au projet de changement de dénomination du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- d'un projet de Termes de Référence de l'audit institutionnel du CREPMF ;
- d'un projet de Termes de Référence pour la sélection d'un cabinet pour l'élaboration des processus et la cartographie des risques du CREPMF ;

- d'un projet de Notes Circulaires relatives aux conventions et contrats régissant les rapports entre les Intervenants et les Investisseurs du marché financier régional de l'UMOA ainsi que les obligations de reporting des acteurs du marché ;
- des résultats des travaux relatifs à la mise en place d'un cadre réglementaire sur le Capital-Investissement dans la zone UEMOA ;
- d'un projet d'Instruction sur l'Avis Technique des Structures Centrales.

Dans le détail, les actions menées de façon spécifique au cours de l'année 2016 se présentent comme suit :

1.1. Projet d'Appui au Développement du Marché Financier Régional

Le Projet d'Appui au Développement du Marché Financier Régional (PADMAFIR) est un projet articulé autour de trois (03) composantes et plusieurs activités. Il a été initié par la Banque Africaine de Développement (BAD) sur la base des travaux de la table ronde des partenaires techniques et financiers du marché financier régional dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du Plan Stratégique.

Au cours de l'année 2016, les principales activités à prendre en compte dans le PADMAFIR ont fait l'objet d'échanges et de concertation entre les acteurs du marché, la BAD et le CREPMF. Le dispositif institutionnel de suivi du projet a également fait l'objet de concertation et d'accord de principe quant à sa composition.

Les activités prévues au PADMAFIR sont décrites ci-dessous:

- Composante 1 : Appui à la modernisation de la gouvernance pour l'accroissement de la compétitivité et l'attractivité du marché financier régional. Celle-ci vise la modernisation du cadre réglementaire pour faire émerger de nouveaux acteurs du marché ;
- Composante 2 : Appui au renforcement des capacités des acteurs pour l'approfondissement et la diversification du marché financier. Cette composante comprend deux activités, à savoir :
 - o la mise en place de mesures d'accompagnement des PME/PMI en vue de faciliter leur préparation à l'accès au financement par le marché ;
 - o la formation du personnel des Associations Professionnelles (Association Professionnelle des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation - APSGI, Association des Sociétés de Gestion d'OPCVM - ASGOP, Association professionnelle des Banques Teneurs de Compte Conservateurs - APBTCC) ;
- Composante 3 : Gestion et coordination du projet. Cette dernière composante concerne la coordination et la gestion administrative, comptable et opérationnelle du projet.

1.2. Autres diligences réalisées

Dans le cadre du Plan Stratégique, le CREPMF est entré en relation avec plusieurs partenaires techniques et financiers, soit pour adhérer à des organisations, soit pour la signature de convention ou accord d'appui ou d'assistance¹. Il s'agit :

- du Projet d'Appui au Développement du Marché Financier Régional (PADMAFIR) ;
- de l'accord de partenariat entre le CREPMF et la société islamique pour le développement du secteur privé (ICD), signé le 17 septembre 2015 ;
- de l'accord de partenariat entre le CREPMF et la BOAD signé le 30 septembre 2015 ;
- de la signature de la Charte de l'Association des Autorités de Marché Financiers de l'Afrique de l'Ouest (AAMFAO) le 3 mars 2016 après la signature du Mémorandum Of Understanding, le 8 juillet 2015 ;
- de l'adhésion en décembre 2016 à l'Islamic Financial Services Board (IFSB) ;
- de la sollicitation de l'Agence Française de Développement (AFD) en décembre 2016 ;
- de l'adhésion au bénéfice d'assistance technique du Centre d'Assistance Technique du Fonds Monétaire International (AFRITAC de l'Ouest) à compter de l'exercice 2017 - 2018.

Au total, il ressort sur la base d'une évaluation préliminaire les conclusions ci-après sur la mise en œuvre du Plan Stratégique 2014 - 2021 à la date du 31 décembre 2016 :

- une (1) action est réalisée ;
- vingt-six (26) actions sont entamées (tenue d'une première réunion, existence de projets de Termes de Référence ou de note d'orientation, etc.) ;
- quatorze (14) sont en cours ou restent à finaliser (dossiers ayant déjà été examinés par le CREPMF ou dossiers pour lesquels un projet de texte existe) ;
- dix-neuf (19) actions non pas encore été prises en charge.

Il faut en outre souligner que l'année 2016 a été une année de réconciliation des activités retenues par le Comité de Réformes avec les actions du Plan Stratégique en vue de dégager les synergies pour plus d'efficacité.

¹ Les échanges avec l'AFD, la convention avec l'AMMC et l'adhésion au bénéfice d'assistance de AFRITAC de l'Ouest étant en cours, ils n'ont pas fait l'objet de développement dans le présent rapport annuel.

2. Réformes approuvées par le Conseil des Ministres de l'UMOA

Pour tenir compte des réformes approuvées par le Conseil des Ministres en mars 2016, le CREPMF a souhaité que les actions découlant du dossier de réformes fassent l'objet d'échanges préalables avec le Comité de Réformes du marché financier régional de l'UMOA.

Ledit Comité a été installé le 20 septembre 2016, à Dakar, Sénégal, au siège de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Pour rappel, le Comité est l'organe de pilotage mis en place pour prendre en charge les recommandations approuvées par le Conseil des Ministres.

Le Comité a tenu, au cours de la séance d'installation, sa première réunion qui visait à lancer les travaux. Par la suite, il s'est réuni les 4 et 11 novembre 2016 ainsi que le 19 décembre 2016.

Dans le cadre de la contribution à la mise en œuvre des nouvelles mesures, le Secrétariat Général a également élaboré plusieurs notes d'analyse comparée et de concordance pour en faciliter la prise en charge. Dans le détail, les principales actions suivantes ont été conduites :

- élaboration le 24 mars 2016 d'une matrice croisée globale des dossiers du CREPMF avec la BCEAO (dossiers Plan stratégique-Programme d'évaluation du secteur financier, dossier Plan stratégique-dossier du financement des économies, dossier plan stratégique-Comité de stabilité financière, dossier Plan stratégique-Rapport de la BCEAO sur le marché financier régional) ;
- élaboration d'une note pour solliciter les avis et orientation du CREPMF lors de sa session ordinaire du 17 juin 2016 relative à la mise en œuvre des initiatives (réformes et actions) proposées par la BCEAO dans le rapport soumis au Conseil des Ministres de l'Union ;
- saisine de la BRVM par le CREPMF, le 23 décembre 2016, en vue de sa contribution à la mise en œuvre des recommandations approuvées par le Conseil des Ministres ;
- préparation des dossiers à soumettre lors des quatre (04) réunions du Comité de Réformes du marché financier régional du 20 septembre 2016, du 03 novembre 2016, du 11 novembre 2016 et du 19 décembre 2016.

3. Coopération régionale et internationale

Au cours de l'année 2016, le CREPMF a pris part à diverses réunions, rencontres et formations. Il s'agit notamment :

- des réunions des instances de l'Union :
 - le 6 juin 2016, à la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement à Dakar, au Sénégal ;
 - le 24 mars 2016, à la session ordinaire du Conseil des Ministres de l'UMOA à Dakar, au Sénégal ;
 - le 21 juin 2016, à la session ordinaire du Conseil des Ministres de l'UMOA à Ouagadougou, au Burkina Faso ;

- le 26 septembre 2016, à la session ordinaire du Conseil des Ministres de l'UMOA à Ouagadougou, au Burkina Faso.
- des réunions du Secrétariat Conjoint des Organes et Institutions communautaires (Commission de l'UEMOA/BCEAO/BOAD/CREPMF) :
 - du 9 au 11 novembre 2016, à Ouagadougou, Burkina Faso ;
 - du 5 au 9 décembre 2016, à Ouagadougou, Burkina Faso.
- des rencontres et formations ci-après :
 - du 23 au 26 février 2016, aux rencontres statutaires du Bureau Sous-Régional Afrique de l'Ouest de la Commission Économique de l'Afrique (CEA/BSR-AO), à Dakar, Sénégal ;
 - du 25 au 26 février 2016, à la 36^{ième} rencontre annuelle de l'Africa Middle East Regional Committee (AMERC) à l'Île Maurice ;
 - le 4 mars 2016 à la première réunion de l'Association des Autorités des Marchés Financiers d'Afrique de l'Ouest (AAMFAO) à Abidjan, Côte d'Ivoire ;
 - du 8 au 12 mai 2016, à la 41^{ième} conférence annuelle de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) à Lima, au Pérou ;
 - le 2 juin 2016, à la 10^{ième} session ordinaire du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA (CSF-UMOA) à Dakar, au Sénégal ;
 - du 1^{er} au 3 juin 2016, à la réunion annuelle de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI) à Beyrouth, au Liban ;
 - le 30 septembre 2016, à la réunion des Ministres des Finances de la zone Franc à Paris, en France ;
 - du 3 au 9 octobre 2016, à l'Assemblée annuelle du FMI et du Groupe de la Banque Mondiale à Washington DC, aux États-Unis ;
 - du 19 au 20 novembre 2016, à la réunion du Comité Technique de l'AAMFAO, à Accra, au Ghana ;
 - le 21 novembre 2016, à la réunion du Conseil Exécutif de l'AAMFAO, à Accra, au Ghana.

3.1. Rencontre annuelle de l'OICV/IOSCO

Le Conseil Régional a été représenté par son Président et son Secrétaire Général à la 41^{ième} conférence annuelle de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs / International Organization Of Securities Commissions, tenue du 08 au 12 mai 2016 à Lima au Pérou.

Les échanges au cours de cette conférence ont porté entre autres sur (i) les nouveaux moyens de financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les défis du crowdfunding, (ii) la protection et l'éducation des investisseurs - Modes efficaces pour améliorer les connaissances et les capacités des investisseurs, (iii) l'intégration des marchés - Défis et avantages pour les bourses, les marchés des capitaux et les régulateurs - Actions et méthodes à mettre en œuvre, et (iv) les risques et défis auxquels sont confrontés les régulateurs et les participants des marchés financiers.

3.2. Rencontre annuelle de l'AMERC

L'Africa Middle East Regional Committee (AMERC) est l'un des quatre (04) comités régionaux mis en place par l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV). De six (06) membres en 1992, le Comité se compose à ce jour de vingt-quatre (24) membres.

La 36^{ème} rencontre tenue du 25 au 26 février 2016 en Île Maurice avait pour thème « L'intégration du marché comme facteur du développement économique régional et mondial ». Les échanges ont conclu que certaines économies demeurent fragiles aux yeux des investisseurs internationaux. L'intégration des marchés régionaux devient à ce titre, un des aspects majeurs du développement régional. Pour y parvenir, une harmonisation des procédures réglementaires, une coopération et une coordination effective entre les autorités est primordiale.

3.3. Adhésion à l'Islamic Financial Services Board (IFSB)

Le Secrétaire Général de l'Islamic Financial Services Board (IFSB) a invité, en septembre 2015, le CREPMF à adhérer à l'Organisation internationale. Cette invitation fait suite à la participation du Secrétariat Général du CREPMF à plusieurs enquêtes commanditées par l'IFSB sur les marchés des capitaux.

Lors de sa 29^{ème} session tenue le 14 décembre 2016 au Caire en Égypte, le Conseil de l'IFSB a accepté l'adhésion du CREPMF en qualité de membre associé.

L'un des avantages de l'adhésion du CREPMF à l'IFSB est le bénéfice d'assistance technique de l'Institution et/ou de ses membres pour divers sujets en rapport avec la finance islamique. Dans ce cadre, le CREPMF envisage de solliciter l'Institution pour un appui pour la mise en place d'un cadre plus adapté pour l'émission de titres de finance islamique ainsi que le développement de l'activité par des acteurs sur le marché financier régional.

3.4. Comité de Stabilité Financière

Présidé par le Gouverneur de la BCEAO, le Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA (CSF-UMOA) a tenu sa 10^{ième} session ordinaire, le 2 juin 2016 à Dakar. Au cours de cette rencontre, le Comité a procédé à l'examen des facteurs de risques susceptibles d'impacter la stabilité du système financier de l'Union et a formulé des recommandations.

Ces recommandations sont ci-après déclinées :

- le suivi, par les Autorités de supervision du système financier, chacune en ce qui la concerne, de la mise en place, par les structures assujetties, d'un dispositif interne de gestion de crise et d'un plan de continuité des activités, en vue de faire face à d'éventuelles crises, notamment sécuritaires ;
- la présentation, par les États, de la soutenabilité de la dette publique, eu égard à l'exposition de plus en plus forte des Institutions financières sur les titres publics ;
- la conduite, par la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), de réflexions sur les possibilités de placement que le marché financier peut offrir à leurs adhérents, en relation avec le CREPMF et la BRVM ;
- la fixation, par la CIPRES, de normes en matière de placement des fonds de réserves des organismes de prévoyance sociale afin de favoriser la diversification de leur portefeuille ;
- la poursuite, par la CIPRES, des démarches auprès des Autorités de la Guinée-Bissau en vue d'amener ce pays à adhérer à la Conférence ;
- la poursuite, par la CIPRES, des actions auprès des organismes de prévoyance sociale en vue de la production régulière et à bonne date des données financières et comptables.

3.5. Association des Autorités des Marchés Financiers d'Afrique de l'Ouest

L'Association des Autorités des Marchés Financiers d'Afrique de l'Ouest (AAMFAO) regroupe la Securities and Exchange Commission (SEC) du Ghana, la Securities and Exchange Commission (SEC) du Nigéria et le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF). Elle est née à la suite des discussions initiées à Muscat, au Sultanat d'Oman en février 2015 et qui se sont poursuivies à Abuja au Nigéria en mars 2015 entre ces trois (03) régulateurs afin de trouver le meilleur moyen de faire face aux risques éventuels que pouvait poser la supervision d'un émetteur transfrontalier en général et en particulier de la holding bancaire Ecobank Transnational Incorporated (ETI) qui a effectué le 11 septembre 2006, une triple cotation sur les places boursières du Ghana, du Nigéria et de l'UMOA.

A la suite de la signature, le 08 juillet 2015 à Abuja, d'un protocole d'accord relatif à la création de l'Association des Autorités de Régulation des Marchés Financiers de l'Afrique de l'Ouest (AAMFAO) ou West African Securities Regulators Association (WASRA), les régulateurs membres ont procédé le 04 mars 2016 à Abidjan, Côte d'Ivoire, à la signature de la Charte régissant le fonctionnement de l'Association.

Au cours de l'année 2016, les activités suivantes ont été réalisées :

- organisation de la première réunion du Conseil Exécutif du WASRA, le 04 mars 2016 à Abidjan. Au cours de cette réunion, la Charte de l'Association a été signée par ses membres fondateurs ;
- participation du Secrétariat Général du CREPMF à une réunion consultative, le 30 août 2016, à Abuja, Nigéria entre l'AAMFAO, le WACMIC et la Commission de la CEDEAO pour définir l'articulation et la coopération entre les entités parties du processus d'intégration des marchés de capitaux dans la CEDEAO ;
- organisation et participation à la réunion du Comité Technique du WASRA, les 19 et 20 novembre 2016 à Accra, Ghana ;
- organisation de la réunion du Conseil Exécutif de l'Association du 21 novembre 2016 à Accra, Ghana.

3.6. Mise en œuvre de l'Accord de partenariat entre le CREPMF et la BOAD

Le CREPMF et la BOAD ont, le 30 septembre 2015, signé un accord de partenariat en vue de l'élaboration des projets de textes réglementaires relatifs aux opérations de levée de ressources sur le marché financier régional pour le financement des projets de type Partenariat Public-Privé (PPP) dans l'Union.

Faisant suite à la signature de l'accord, un Groupe de Travail, chargé d'élaborer les avant-projets de textes réglementaires, a tenu sa première réunion le lundi 04 avril 2016 au siège du CREPMF. Cette réunion a été l'occasion d'aborder les questions relatives aux dispositions actuelles des textes du marché financier régional qui peuvent constituer des freins à un meilleur financement des infrastructures au travers des PPP. Des recommandations ont été formulées et devront être approfondies au cours des prochaines réunions du Groupe de Travail.

En 2016, les principales actions suivantes ont été réalisées dans le cadre de cet Accord :

- élaboration d'une note d'orientation pour la mise en place d'un cadre réglementaire pour le financement des projets en Partenariat Public Privé à travers le marché financier régional ;
- organisation et participation à la première réunion du Groupe de Travail, le 04 avril 2016, à Abidjan au siège du CREPMF. A l'issue de cette rencontre, plusieurs options ont été proposées par le Groupe de Travail.

CHAPITRE 5 : SITUATION FINANCIERE DU CREPMF

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a élaboré ses états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les comptes du CREPMF au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par les membres du Conseil Régional lors de leur session ordinaire tenue le 07 juin 2017 à Dakar.

Conformément aux dispositions de l'article 47 du Règlement financier, ces états financiers ont été approuvés par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) au cours de sa réunion ordinaire du 30 juin 2017.

1. Comptes de bilan

L'évolution de la situation patrimoniale du CREPMF sur la période 2015 - 2016 est retracée dans le tableau ci-après :

Tableau 13 : Bilan du CREPMF en grandes masses (en milliers de FCFA)

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variation	
			Montant	Pourcentage
ACTIF				
Actif immobilisé	557 249	639 440	-82 191	-12,9 %
Actif circulant	1 271 774	964 624	307 150	31,8 %
Trésorerie - Actif	1 649 031	927 462	721 569	77,8 %
Total Actif	3 478 054	2 531 526	946 528	37,4%
PASSIF				
Ressources stables	2 957 506	2 087 957	869 549	41,6 %
Passif circulant	520 548	443 569	76 979	17,4%
Total Passif	3 478 054	2 531 526	946 528	37,4%

Source : CREPMF

Le total du bilan passe de 2 531,5 millions de FCFA, au 31 décembre 2015, à 3 478 millions de FCFA, au 31 décembre 2016, soit une hausse de 946,5 millions de FCFA, correspondant à un taux de 37,4 %.

L'augmentation du total bilan de 37,4 % résulte principalement des éléments ci-après :

Au niveau de l'actif, cette augmentation est principalement liée :

- à la diminution de l'actif net immobilisé de 82,19 millions, soit 12,9 % en raison principalement de la baisse conjuguée des immobilisations incorporelles et des immobilisations financières ;
- à une forte hausse de l'actif circulant de 307,15 millions de FCFA, soit 31,8 % résultant principalement de l'augmentation des créances clients conjuguée à la baisse des stocks et des autres créances ;

- à une forte hausse de la trésorerie - actif qui passe de 927,4 millions de FCFA, au 31 décembre 2015, à 1649,0 millions de FCFA, au 31 décembre 2016, soit 77,8 %.

Au niveau du passif, l'augmentation s'explique essentiellement par :

- une hausse des ressources stables de 41,6 %, soit un montant de 869,5 millions de FCFA, liée au résultat de l'exercice ainsi qu'au report à nouveau de l'exercice écoulé (bénéfice) combiné à une baisse des subventions d'investissement ;
- une hausse du passif circulant de 76,97 millions de FCFA, soit 17,4 %, principalement liée aux dettes d'investissement, d'exploitation et aux provisions pour droits à congés accumulées au 31 décembre 2016.

L'analyse de la structure financière du CREPMF fait ressortir les commentaires ci-après :

- le Fonds de Roulement est positif et s'élève à 2 400,2 millions de FCFA (1 448,5 millions de FCFA en 2015) ;
- le Besoin en Fonds de Roulement est également positif et se chiffre à 751,2 millions de FCFA (521,0 millions de FCFA en 2015). L'analyse du Besoin en Fonds de Roulement montre la capacité du CREPMF à financer son cycle d'exploitation sans recourir à un financement extérieur ;
- la Trésorerie nette reste positive et atteint 1 649,0 millions de FCFA en 2016 contre 927,4 millions de FCFA en 2015.

En somme, la situation financière du CREPMF est bonne.

2. Compte de résultat

L'évolution du compte de résultat du CREPMF de 2015 à 2016 se présente comme suit :

Tableau 14 : Compte de résultat du CREPMF en grandes masses (en milliers de FCFA)

Intitulé	Exercice 2016	Exercice 2015	Variation	
			Montant	Pourcentage
Activité d'exploitation				
Charges d'exploitation	2 781 523	2 281 955	499 568	21,9 %
<i>Achats</i>	53 446	67 344	-13 898	-20,6 %
<i>Transports</i>	267 158	286 730	-19 572	-6,8 %
<i>Services extérieurs</i>	624 170	577 754	46 417	8,0 %
<i>Autres charges</i>	140 381	120 600	19 781	16,4 %
<i>Charges de personnel</i>	1 199 637	1 085 594	114 043	10,5 %
<i>Dot. aux amortissements et aux provisions</i>	496 729	143 932	352 797	245,1 %
Produits d'exploitation	3 295 026	2 512 949	782 077	31,1 %
<i>Ressources propres</i>	3 270 098	2 488 330	781 768	31,4 %
<i>Subventions d'exploitation</i>	-	-	-	-
<i>Autres produits d'exploitation</i>	24 928	24 619	309	1,3 %
<i>Résultat d'exploitation</i>	513 503	230 994	282 509	122,3 %
Activité financière				
Charges financières	0	0	0	-
Produits financiers	3 535	3 936	-401	-10,2 %
<i>Résultat financier</i>	3 535	3 936	-401	-10,2 %
Hors activités ordinaires (HAO)				
Charges HAO	-	-	-	-
Produits HAO	78 814	86 486	-7 672	-8,9 %
<i>Résultat HAO</i>	78 814	86 486	-7 672	-8,9 %
Total des charges	2 781 523	2 281 955	499 568	21,9 %
Total des produits	3 377 376	2 603 371	774 005	29,7 %
Résultat net de l'exercice	595 853	321 416	274 437	85,4 %

Source : CREPMF

Les produits d'exploitation augmentent globalement de 782,0 millions de FCFA (+31,1 %) et découlent essentiellement de l'accroissement des ressources propres du CREPMF. Quant aux charges d'exploitation, elles augmentent de 499,5 millions de FCFA (+21,9 %) entre les deux exercices en liaison avec le niveau d'activités de l'Organe en 2016. Le résultat d'exploitation qui en découle est en augmentation de 282,5 millions de FCFA, soit un taux de 122,3 %.

Le résultat net de l'exercice est bénéficiaire de 595,8 millions de FCFA. Il est en augmentation de 274,4 millions FCFA (85,4 %) par rapport à l'exercice précédent.

3. Contrôle de la Cour des Comptes

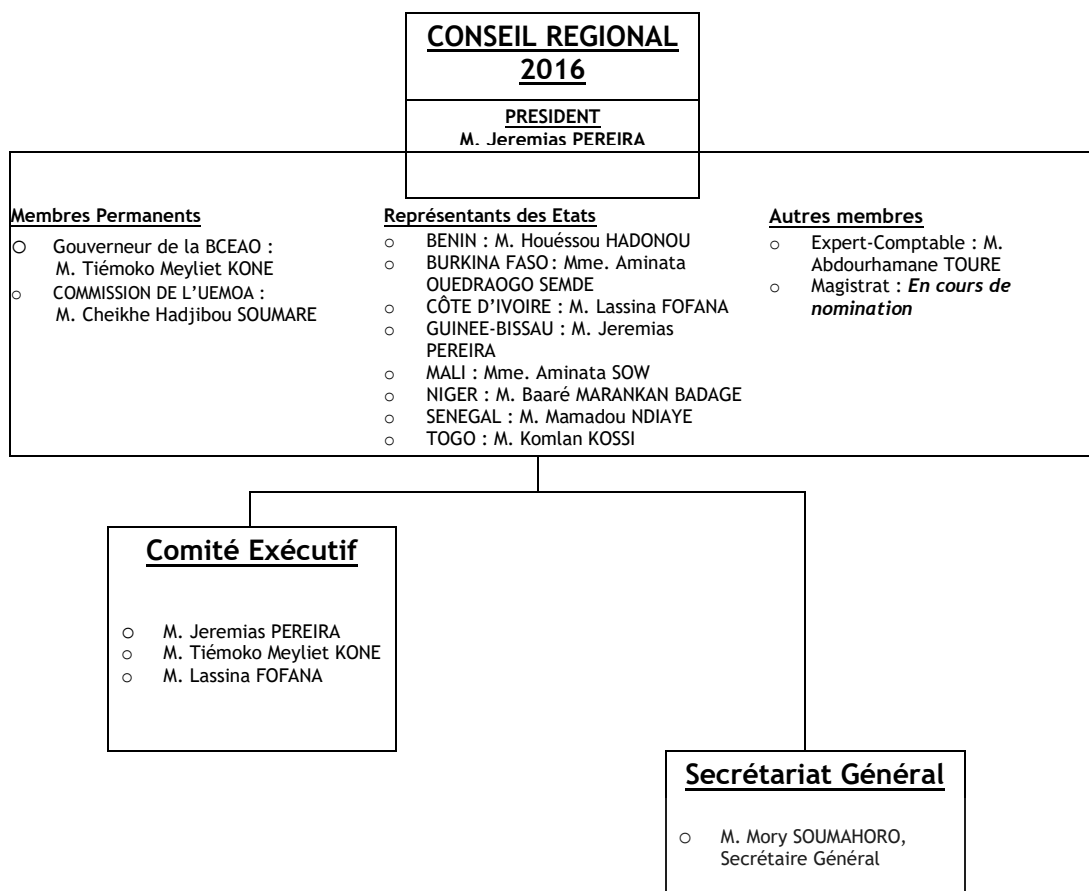
En application des dispositions de l'article 17 de l'Annexe portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, la Cour des Comptes de l'UEMOA a procédé, du 08 au 19 mai 2017, au contrôle des comptes du CREPMF pour l'exercice 2016.

A l'issue de ses vérifications et après avoir formulé certaines recommandations dans son rapport de contrôle, la Cour des Comptes a certifié que les comptes du CREPMF au titre de l'année 2016 sont fiables et ne comportent pas d'anomalies significatives, ni de charges à caractère substantiel dues à des erreurs ou à des fraudes.

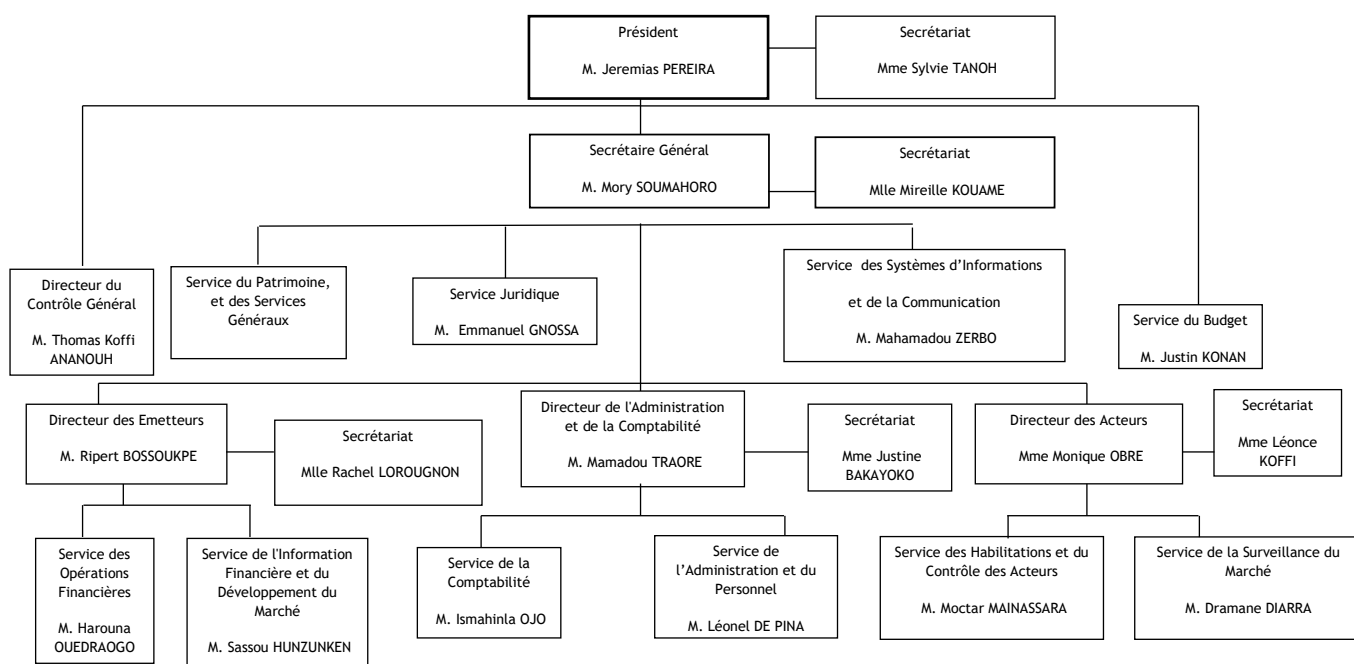
Aussi, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 reflètent une image fidèle de la situation financière, du résultat ainsi que du patrimoine de l'Organe.

ANNEXES

Annexe 1 : Organisation du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers



Annexe 2 : Organigramme fonctionnel du Secrétariat Général du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers au 31 décembre 2016



Annexe 3 : Evolution du nombre d'acteurs entre 2012 et 2016

ACTEURS	ANNEES				
	2012	2013	2014	2015	2016
Bourse	1	1	1	1	1
Dépositaire Central/Banque de Règlement	1	1	1	1	1
Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI)	21	21	21	21	25
Sociétés de Gestion de Patrimoine (SGO)	14	15	17	18	19
Fonds de placement (SICAV+FCP+FCTC)	33	40	58	63	76
Banques Teneurs de Comptes / Conservateurs	6	6	6	7	7
Apporteurs d'Affaires	8	7	7	11	13
Garants	2	2	4	6	6
Agence de notation	2	2	2	2	2
TOTAL	88	95	117	130	150

Source : CREPMF

Annexe 4 : Missions d'inspection réalisées en 2016

N°	Société	Pays	Date début	Date fin	Type de mission
1	BNI FINANCES	Côte d'Ivoire	09/05/2016	13/05/2016	Thématique
2	SGA2E	Côte d'Ivoire	16/05/2016	16/05/2016	Thématique
3	CITY FINANCES	Côte d'Ivoire	05/12/2016	10/12/2016	Global
4	BNI GESTION	Côte d'Ivoire	23/05/2016	27/05/2016	Thématique
5	SGI BENIN S.A	Bénin	13/06/2016	21/06/2016	Global
6	AFRICA ASSET MANAGEMENT	Burkina Faso	20/06/2016	28/06/2016	Global
7	SBIF	Burkina Faso	04/07/2016	12/07/2016	Global
8	CORIS ASSET MANAGEMENT	Burkina Faso	18/07/2016	26/07/2016	Global
9	AFRICAIN DE BOURSE	Côte d'Ivoire	18/07/2016	26/07/2016	Global
10	SOGESPAR	Côte d'Ivoire	01/08/2016	10/08/2016	Global
11	SGI EIC BOURSE	Côte d'Ivoire	16/08/2016	24/08/2016	Global
12	CITICORP SECURITIES WEST AFRICA	Côte d'Ivoire	05/09/2016	13/09/2016	Global
13	CORIS BOURSE	Burkina Faso	13/12/2016	19/12/2016	Global
14	BOAD	Togo	19/09/2016	27/10/2016	Global
15	BOAD TITRISATION	Togo	28/09/2016	28/09/2016	Thématique
16	LA GENERALE DES FINANCES	Togo	29/09/2016	29/09/2016	Thématique
17	ECOBANK ASSET MANAGEMENT	Côte d'Ivoire	19/09/2016	27/10/2016	Global
18	BRM ASSET MANAGEMENT	Sénégal	03/10/2016	11/10/2016	Global
19	DIAKHATE Ousmane	Sénégal	12/10/2016	12/10/2016	Global
20	STANDARD BANK CHARTERED	Côte d'Ivoire	10/10/2016	14/10/2016	Thématique
21	ERIC KOFFI KOUHAT	Côte d'Ivoire	12/10/2016	12/10/2016	Thématique
22	OPTI ASSET MANAGEMENT	Togo	24/10/2016	02/11/2016	Global
23	SGI HUDSON & CIE	Côte d'Ivoire	10/11/2016	18/11/2016	Global

Source : CREPMF

Annexe 5: Situation globale des Avoirs - Titres et Espèces de 2012 à 2016 (ATE)

En milliards de FCFA

Trimestre	2012			2013			2014			2015			2016		
	Avoirs-Titres	Espèces	Total	Avoirs-Titres	Espèces	Total	Avoirs-Titres	Espèces	Total	Avoirs-Titres	Espèces	Total	Avoirs-Titres	Espèces	Total
T1	2 232,29	36,61	2 268,90	2 737,63	52,52	2 790,15	3 105,41	54,04	3 159,45	3 685,17	91,98	3 777,15	4 733,81	123,34	4 857,15
T2	2 297,38	49,95	2 347,33	2 914,47	89,32	3 003,79	3 006,95	75,07	3 082,02	4 146,16	99,02	4 245,18	5 252,38	140,19	5 392,57
T3	2 402,30	62,09	2 464,39	2 830,24	68,14	2 898,38	3 179,48	107,54	3 287,02	4 300,77	111,31	4 412,08	5 389,6	217,38	5 606,98
T4	2 648,03	53	2 701,03	3 213,55	56,3	3 269,85	3 427,78	92,04	3 519,82	4 798,70	136,75	4 935,45	5 548,41	182,01	5 730,42

Source : CREPMF

Annexe 6 : Tableau de concordance des actions du Plan Stratégique 2014 - 2021 et des recommandations approuvées par le Conseil des Ministres de l'UMOA en mars 2016 sur la base du rapport de la BCEAO

RECOMMANDATIONS APPROUVEES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES ET PRISES EN COMPTE DANS LE PLAN STRATEGIQUE 2014 - 2021		ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES APPROUVEES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES ET PRISES EN COMPTE DANS LE PLAN STRATEGIQUE 2014 - 2021	
Réformes approuvées par le Conseil des Ministres	Réformes prévues dans le Plan Stratégique 2014-2021	Actions approuvées par le Conseil des Ministres	Actions prévues dans le Plan Stratégique 2014-2021
IV.1.1 - Rendre la tarification compétitive	Action 15 : L'amélioration de la tarification du marché pour la rendre attractive	Faire respecter les dispositions réglementaires relatives au flottant	Action 11 : La mise en application des textes relatifs au flottant
Favoriser le développement des OPCVM dans l'UEMOA	Action 19 : faciliter la création d'OPC promus par les institutionnels	Généraliser le fractionnement des titres à partir d'un seuil à définir	Action 10 : La mise en œuvre du fractionnement des titres et le traitement des droits en suspens
IV.2.1- Améliorer de manière décisive le fonctionnement du Conseil Régional	Action 35 : la finalisation de la relecture des nouveaux textes de base du marché	Mettre en œuvre les contrats de liquidité	Action 8 : La revue des conditions d'exécution des contrats de liquidité
IV.2.2- Réorganiser les services du Secrétariat Général	Action 47 : L'adaptation de l'organisation et du fonctionnement du Secrétariat Général à l'évolution du marché	Augmenter le gisement de titres cotés par la réalisation par le canal de la BRVM des programmes de privatisations et/ou de cession des actions détenues par les Etats dans les entreprises	Action 1 : la privatisation des sociétés publiques des Etats membres par le biais du marché
IV.3.1 - Refonder la gouvernance de la BRVM	Action 49 : L'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des Structures Centrales du marché	Amener les établissements de crédit et les compagnies d'assurances à se faire coter	Action 2 : La détermination de critères en vue d'une "obligation" d'introduction en bourse pour certaines catégories de sociétés de l'Union
IV.3.2- Eriger des structures de gouvernance propres pour le DC/BR	Action 49 : L'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des Structures Centrales du marché	Renforcer la promotion de la Bourse	Action 55 : La formation du public dans les ANB
IV.3.3- Renforcer le cadre réglementaire des SGI	Action 38 : La revue des textes relatifs au statut des intervenants agréés pour les rendre plus conformes à leur mission	IV.1.3- Créer un compartiment des PME-PMI porté par les ANB	Action 3 : La facilitation de l'accès des PME/PMI au marché financier régional (MFR)

RECOMMANDATIONS APPROUVÉES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES ET PRISES EN COMPTE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE 2014 - 2021		ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS APPROUVÉES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES ET PRISES EN COMPTE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE 2014 - 2021	
Reformes approuvées par le Conseil des Ministres	Reformes prévues dans le Plan Stratégique 2014-2021	Actions approuvées par le Conseil des Ministres	Actions prévues dans le Plan Stratégique 2014-2021
	Action 41 : la revue des textes relatifs aux activités connexes	IV.1.4- Procéder aux aménagements réglementaires nécessaires sur le marché de la dette	Action 16 : La mise en cohérence des textes du marché financier régional avec ceux du marché monétaire relatifs aux titres publics
Accélérer la mise en place du Fonds de Protection des Epargnants prévu dans le Plan stratégique	Action 22 : L'accélération de la mise en place du Fonds de Protection des Epargnants	IV.1.5- Réduire la fragmentation et accroître la profondeur du marché de la dette	Action 16 : La mise en cohérence des textes du marché financier régional avec ceux du marché monétaire relatifs aux titres publics
Elargir le champ de la défiscalisation de l'épargne réglementée à l'épargne boursière		IV.1.6 - Promouvoir une courbe des taux de référence	Action 16 : La mise en cohérence des textes du marché financier régional avec ceux du marché monétaire relatifs aux titres publics
Prendre des mesures en faveur des sociétés cotées	Action 4 : La mise en place d'incitations fiscales pour les sociétés candidates à une admission à la cote	IV.1.8 - Etendre la base des investisseurs locaux	Action 12 : Prise en compte, dans les objectifs commerciaux des banques et des compagnies d'assurance, de la souscription et la commercialisation des valeurs mobilières.
Mettre en place un système de certification des acteurs	Action 46 : La fixation d'exigences minimales de compétence, par fonction réglementaire, pour la délivrance d'une carte professionnelle	IV.1.9 - Attirer les investisseurs étrangers	Action 6 : L'attraction des fonds d'investissement pour leur sortie par la BRVM
IV.8 - Faire émerger de nouveaux acteurs	Action 38 : La revue des textes relatifs au statut des intervenants agréés pour les rendre plus conformes à leur mission	IV.1.9 - Attirer les investisseurs étrangers	Action 20 : L'intervention des fonds régionaux et étrangers sur le marché
	Action 41 : la revue des textes relatifs aux activités connexes		Action 18 : La mise en application effective de la Directive sur l'harmonisation de la fiscalité
		IV.4.1 - Promouvoir la notation des émetteurs pour substituer les exigences de transparence et d'information financière aux garanties qui font obstacle au développement du marché	Action 17 : La mise en œuvre de la réforme de la garantie et de l'introduction de la notation

RECOMMANDATIONS APPROUVEES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES ET PRISES EN COMPTE DANS LE PLAN STRATEGIQUE 2014 - 2021		
Réformes approuvées par le Conseil des Ministres	Réformes prévues dans le Plan Stratégique 2014-2021	ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES APPROUVEES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES ET PRISES EN COMPTE DANS LE PLAN STRATEGIQUE 2014 - 2021
		Actions approuvées par le Conseil des Ministres Actions prévues dans le Plan Stratégique 2014-2021 Action 32 : Le renforcement des plateformes de diffusion de l'information (Site web, base de données, etc.) Action 33 : La sensibilisation des émetteurs à l'importance de la diffusion de l'information financière sur le marché Action 34 : La relecture des textes relatifs aux obligations de diffusion d'information Action 25 : Le développement d'une page web dédiée à l'éducation des épargnants Action 44 : L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation professionnelle pour les acteurs du marché Action 14 : La création de nouveaux produits et de nouveaux compartiments en vue du développement du marché
		IV.4.2 - Améliorer le cadre d'information économique des acteurs
		Concevoir un programme intégré d'éducation financière
		Mettre en place une école de la bourse
		IV.7.1 - Créer des Bourses de produits agricoles

Source : CREPMF



crepmf

Conseil Régional de l'Épargne Publique
et des Marchés Financiers

Union Monétaire Ouest Africaine

01 B.P. 1878 Abidjan 01 / Côte d'Ivoire, Avenue Joseph ANOMA / WWW.CREPMF.ORG
Téléphone : (225) 20 21 57 42 / Télécopie : (225) 20 33 23 04 / SG@CREPMF.ORG